Rédaction et Administration

Rue des Carmes, CARHAIX

CORNOUAILLES"

TARIF des INSERTIONS :

Ann. et Récl., 4°p. Of. 20 la ligne

______3°___0 25 ___ Chronique Locale 0 50 ___



« Bars, Laez, ha Librente. » Giriou lavaret gant: An Tour D'AUVERGN?

Kentel an histor

Pa zeuaz armeou Charlemagn da vrezelli eneb da Vreiz-Izel, an dizunvaniez a rene, kant vloaz a oa, etre ar Vretouned. Petra oa barrek ar re-ma d'ober eneb d'eun impa-laër ken galloudus pehini en defoa goneet war benn neuze, ar peurvuia deuz broiou en Europ? Koulskoude, keit ha ma oa bet ar

Vretouned dorn ouz dorn, ar rouakaat Breiz dindan o iêo, evel m'o defoa graet d'ar rouanteleziou bi-han all.

Eun amzer a oa bet, armeou ar roue Grallon a ieaz an trec'h gante, bete Tours. Divezatoc'h ar Vretou-ned a zikouraz distruja bandennou Attila. Kloviz, goude bea graet e holl bossubl evit trec'hi war hon tadou, a renkaz plega dirake, hag ober marc'had a beoc'h hag a unvaniez gante. Gwir eo penoz roue ar Franked, ken trubard ha ken difeiz goude e vadeziant vel araog a labouraz dre zindan, ar gountel hag ar poezoun gantan, evit distruja ar brinsed a enebe outan. Budik, roue Breizad, a oe, herve greder, lazet dre isign fall ar roue Frank.

Hon roue Riwall a dennaz venjanz deuz maro Budik hag a c'honeaz a neve pez a oa bet laeret d'emp gant ar Franked, goude lazerez Budik.

Warok, kont Gwened, a zo bet unan deuz brasa brezelourien ar Vretouned. Nag a laz a roaz da armeou Chilperik, roue ar C'hallo-Franked! Ar Vretouned a ieaz mour a wech en tu-all da ster al Loire da eosti gwiniennou ar C'hal-

Dindan renadur Hoel III, en despet d'ar C'hallo-Franked, beven Breiz en em astennaz bete lec'h e man c'hoaz brema.

An doujans en devoa Dagobert evit Judikael a ziskoue d'emp pegen galloudus oa arru Breiz. Dagobert a rea digemer braz d'hon Roue ouz e daol, mez Judikael, pehini a zo bet lakeet da Zant, ne nom blije Ket en lez Dagobert, pehini nefoa eur vuez diroll.

JOURNAL RÉGIONALISTE HEBDOMADAIRE BRETAGNE

et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS: Les Abonnements partent des 1" et 16 et sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Rédacteur en Chef: F. Jaffrennou " Taldir

" Evid ar Vro dre ar Bobl "

vreudeur.

" Frankiz da beb Barn!

On traite à forfait pour les Annonces plusieurs fois répétées

Les manuscrits non insérés ne

sont pas rendus

La nation amie et alliée La révolution gronde en Russie. Nous

zet dindan eur mestr mad ha fur? Ar bobl a gouezaz en dizurzou hag er sklavach. A belec'h, c'hoaz eur wech, na vije ket deut Charlemagn a benn diouzimp, pa oamp oc'h en em dibri etrezomp!

Hirio 'welomp adarre ar Vretouned oc'h en em dibri etrezo. Darn

a zo ru, darn a zo glaz, darn a zo gwenn. Nebeut a zo evit Breiz hep-

Koulskoude, a viskoaz da viken, eo bet gwir kement-ma : « Eur vro rannet a zo eur vro gollet. » Hag a viskoaz ive an hini a zo mestr, a labour dre zindan evit hada kasoni ha trubuill etre ar bobl a zo dindan-han.

Hirio, kouls ha gwechall, ar c'hal-laoued a labour evit lakaat trubuill etrezomp. Gwelet a reomp kenvroïz pere zo bet en o iaouankiz migno-ned euz ar gwella, deut da vea enebourien euz ar gwas... Klenved ar politik, tapet etouez ar c'hal-laoued a zo kroget enne. Klenved ar politik eo klenved

an emgann. Ha n'eo ket trawalc'h bea en disunvaniez war stum ar gouarnamant, red eo brêma bea ive en brezel war pez a zell ar c'hredennou. Ar brezel zo o vond da vea heuzus etre ar gatoliked

hag an dud digreden.
Hag en eil tu evel egile, e welomp gallaoued o tond da c'houeza
an tan. Bepred eta e man kont

evel en amzer goz. Hag evit bihanaat c'hoaz hon nerz, évit distruja ennomp spered hon tadou, setu dre-holl brezel eneb da iez ar Vretouned.

Keit ha ma komzfomp brezonek, ni c'hallo c'hoaz dond d'en em zel-lout evel breudeur; pa vo maro ar iez koz, ne ouezfomp ken en em ana-vezout. Neuze na vo netra ken evit mirout an dud da lampat an eil war egile evel chas klanv. Ha piou a denno profit a gement-se ? An estranjourien.

Tud ar c'hreizteiz a gomz ive eur iez dishenvel euz ar gallek ; ha den na gav da glem euz a ze. Er c'hontrel eo. Pa ve eur gouel bennag er vro-ze, setu bepred langach ar vro war-raog, hag ar c'hazetennou, koulz re Bariz evel re ar c'hreizteiz, na gavont nemet meulodi da rei.

Mez adalek ma komzer deuz ar Vretouned, ha deuz ar iez brezonek, na glever nemet mouezioù kounnaret ha malloziou.

Ha dond a rafemp-ni da gemer spount? Ha troet vefe ar gwad ru en laez livriz, en hon gwazied? Red eo kredi. Rak kement gwech a zigoue brema d'hon c'henvroiz en em gavout etouez Gallaoued, setu ar gallek ive en o genou, evel pa o defe aoun da vea goapët.

N'euz ket pell e zigoueaz gant eur Barz breizad leina en eun hotel a Vreiz, lec'h ma oa bep seurt tud ouz taol. N'ouzon ket penoz e teuaz ar gôz war ar brezonek, mez bea oa eno Bretouned, hag a grogaz da zrouk-komz deuz o langach, gwasoc'h eget ar c'hallaoued o-unan.

Ar Barz, fuloret, mez ennan o welet e genvroïz ken digalon, a zavaz ouz an daol ha gant e gomzou nerzuz, a stouvaz o genou d'an holl.

Perag na choumaz ket Breiz rei- | Ar Challaoued a leaz gant ar foeltr evel pa vije krog an tan en o fenn a drenv; ar Vretouned fall a blegaz o fenn. Mez bea oa ouz lost an daol eun nebeut Bretouned vad, marc'hadourien ha païzanted, pere a strakaz o douarn dre gement a

stad a oa enne o klevet meuli o bro. Greomp evel ar Barz-ze elec'h ma dremeninp, ha prestik e had teulo kourach adarre en kalon ar gwir

ERWAN BERTHOU.

Le Clergé BAS-BRETON

Si la séparation doit se produire, elle devrait avoir pour consequence logi-que une refonte compléte du système d'éducation actuel pour le clergé bre-tonnant; la fusion des grands Sémi-naires de Quimper, de Vannes et de la traction Bratonnante du séminaire de fraction Bretonnante du séminaire de Saint-Brieuc en un seul grand Collège Ecclésiastique d'enseignement supérieur et de formation sacerdotale.

Il va de soi, à priori, que des grands séminaires distincts à Quimper, Vannes et St-Brieuc ne pourront jamais disposer des mêmes ressources, pour le haut enseignement, qu'un Collège ecclésiastique commun aux quatre diocèses et anciens diocèses de la Basse-Bretagne et qu'il y aurait, d'ailleurs, le même in-térêt à réunir les étudiants ecclésiastiques de Rennes, de Nantes et de la partie-Gallo de St-Brieuc dans un seul et même Collège Ecclésiastique, pourvu de ressources supérieures à celles des grands séminaires actuels.

L'éducation actuelle, un peu empiri-que, donnée par nos grands séminaires, ne correspondrait plus du tout aux dif-ficultés de l'Ere de luttes implacables que la séparation ne pourra manquer d'amener.

Il ne faudrait pas que la Bretagne, cette terre de vocations sacerdotales, reste, par routine, en arrière des progrès nécessaires dans le domaine de l'éduca-tion du clergé, réalisés, ailleurs, hors de France, spécialement dans les pays mixtes. Et la situation du catholicisme en France et en Bretagne pourrait devenir autrement précaire que dans les pays mixtes.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de porter, en quoi que ce soit, atteinte à la forte formation théologique et sacerdotale du prêtre Breton, mais de l'armer plus encore contre ses adversaires, en élargissant le champ de ses connaissances et en élevant le niveau scientifique de ses études par le recrutement du corps enseignant des Collèges ecclésiastiques. Il est bon de remarquer qu'à Rome

on a été loin de se passionner ainsi que

l'ont fait certains de nos prélats ultramontains au sujet des audaces de l'exégèse de l'abbé Loisy; qu'à Rome on tend à reconnaître que l'étude exégétique des Ecritures devrait tenir une place de plus en plus importante dans les établissements qui assurent le recrutement du Clergé. Ce n'est pas une force pour le Clergé catholique, en lutte avec le Protestantisme, scripturaire à outrance et souvent à tort et à travers, de vivre détaché, par prudence, des discussions exégétiques. Et, au point de vue de l'en-seignement de l'Histoire Sainte à nos générations, ce détachement n'a-t-il pas amené le Clergé à patronner, à fabriquer et à utiliser des manuels scolaires d'une haute fantaisie et absolument tendan-

cieux quant à l'appréciation de certains épisodes de l'histoire d'Israël ?

Scientifiquement conduite, la formation du Clergé Bas-Breton devrait aussi reposer sur l'étude de la forma-tion de la Nationalité Bretonne depuis ses origines jusqu'à nos jours. Pour se comprendre lui-même, le prêtre Bas-Breton aurait besoin de connaître quel a été le développement de notre âme Celtique pendant l'âge druidique et depuis l'Ere Chrétienne. Le Clergé Bas-Breton ne saurait trop étudier l'histoire de nos grands ancêtres, les apôtres Bretons, afin de faire vivre et revivre dans la mémoire des Bretons, les souvenirs de cette épopée apostolique à laquelle ils ont dû leur existence nationale. Et, lorsque la science officielle et laï-

que sombrera, avec le reste, dans le grand chaos anarchique qui guette la France, c'est d'un clergé ainsi armé par une éducatton forte et inaltérable, que pourra ressurgir une société nouvelle.

LIONEL RADIGUET.

Echos et Nouvelles

L'inventaire des mobiliers des Eglises

Nous lisons dans la Résistance (Croi.c de Morlaix) au sujet de la récente circulaire du Ministre des cultes relative à l'inventaire du mobilier des églises : •

« Qu'ont à faire les maires en l'occur-rence ? Tout simplement transmettre à qui de droit les ordres reçus. Dans le cas contraire ils s'exposeraient sans utilité à être frappés par l'autorité administrative.

Maintenant, est-ce aux fabriques que ces ordres doivent être transmis ? Non. Les fabriciens n'ont rien à voir dans cette question, et c'est à juste titre qu'ils refuseront de procéder à un inventaire qu'il ne leur appartient pas de faire. Le bureau chargé de dresser l'inven-

taire des biens mobiliers des églises n'est pas la fabrique, mais bien le bu-reau des marguillers, institution différente et indépendante de celle des fabriques. »

residents des Conseils de l'abrique de faire immédiatement procéder aux susdits inventaires. Les Présidents des Fabriques s'y sont, très légalement d'ailleurs, refusé. Dans les Côtes-du-Nord, les Maires n'ont pas encore, jusqu'à présent, reçu d'ordres formels.

France et Japon

Le Temps a publié la réponse du Gouvernement français à l'argumentation japonaise dans la question de la neutralité. Après l'examen des divers griefs du Japon, le Gouvernement français estime: 1º Qu'il est en droit, complètement couvert par le caractère général et notoire de ses règles de neutralité; 2º qu'en équité, il a pris certaines mesures destinées à assurer de sa part le maintien d'une absolue impartialité; 3º qu'en fait, la neutralité n'a jamais été violée.

Le ministère des affaires étrangères fait dire que le gouvernement français a donné à ses fonctionnaires, tant civils que militaires, en Indo-Chine, l'ordre de surveiller attentivement la côte longeant le territoire français et d'empêcher les navires belligérants de pénétrer dans les eaux françaises.

Une invention d'un paysan Breton Un journal du département de la Manche rapporte qu'on s'occupe en ce mo-

ment d'expérimeuter à Saint-Hilaire-du-

Harcouët, pour le compte de la Russie, un apareil pare-ballos destiné à opérer une véritable révolution dans l'art de la guerre. Il s'agit sans doute de l'inven-tion due à M. Brélivet, maire de Locronan(Finistère).

Notre confrère normand commente la chose dans les termes suivants:

Un brave cultivateur de Basse-Bretagne avait inventé, ppur protéger ses arbres frui-tiers, un tissu spécial. Les cornes des bestiaux étaient impuissantes contre ce tissu, et les coups de fusil tirés dessus ne faisaient pas le moindre effet : c'était une découverte. On l'expérimenta sur des porcs en déchargeant sur eux, à dix mètres, des coups de fusil Lebel. Les animaux étaient culbutés par le choc, mais les balles retombaient. La Russie se saisit du pare-balles et commanda 100.000 plastrons à livrer dans

un délai de trois mois, contre versemont de 6 millions de francs.

Ainsi s'explique l'émotion produite dans la petite ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët par les allées et venues d'ingénieurs, d'offi-

ciers russes, de fonctionnaires. Il paraît que le paysan breton, auteur de la découverte, a reçu 200.000 francs en ré-compense de sa trouvaille.

L'affaire Chéenne

On se rappelle le crime commis il y a peu de temps à Rennes sur la personne d'un garçon de café nommé Grenouilleau par un étudiant de Landerneau, Célestin Chéenne, âgé de 20 ans.

Célestin Chéenne vient de comparaître devant la Cour d'Assises d'Ille-et-Vilaine. Le jeune assassin a été acquitté après une brillante plaidoirie de M° Châtel, professeur à la faculté de droit.

M. Chéenne père payera aux père et mère de Grenouilleau une rente annuelle de 500 francs. Chéenne ira continuer ses études à Paris.

Guillaume II comédien

Un touchant incident a eu lieu lors de

la visite de l'Empereur d'Allemagne au cours de la cérémonie de Gravelotte. Un ancien soldat de la garde qui servit en 1870, alors que l'empereur était premier lieutenant, lui dit : « Bonjour, sire. » L'Empereur lui répondit : « Bon-jour, camarade », et il lui tendit une main loyale que le vieux militaire serra

avec effusion et respect. C'eût été charmant, mais l'Empgreur Nous savons que dans le Finistère continua le geste en tirant de sa poche ordre a été donné par les Maires aux un écrin contenant une montre d'or qu'il

remit au vieux soldat. Et alors thacun comprit que la petite scène avait été préparée à l'avance et

réglée comme une scène de théâtre. Voilà qui diminue singulièrement le charme du « touchant incident ».

La course des canots Alger-Toulon

Le journal Le Matin, qui détient le record de l'organisation des jeux et courses dont beaucoug tournent au tragique, avait lancé une course de canots automobiles d'Alger à Toulon. L'escadrille des canots partit de Port-Mahon le 13 mai, escortés du Desaix et du Kléber, croiseurs-cuirassés.

Or, au large, une tempête s'éleva : les vagues atteignirent de prodigieuses hauteurs et les sept canots de l'escadrille ont été tous coulés ou sont allés à la dérive comme de vulgaires coques de noix. La plupart valaient des sommes énormes et étaient munis des machines les plus perfectionnées. Le Desgix et le Kleber ont pu sauver

les équipages et, après des heures d'ef-forts, ils les ont débarqués à Toulon, jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus, à affronter la Méditerrannée dans des canots. Le gouveruement sera interpellé sur

la participation onéreuse de la marine à cette course, qui n'avait d'autre but que de faire de la réclame à un journal ministériel.

une idée de ce que souffre le peuple dans ce pays, et surfout les classes instruites de la société qui sont à même de com-parer la situation intérieure des Russes avec celle des autres nations occidentales. Ainsi par exemple, les imprimeries sont sans cesse fouillées de fond en comble par les policiers. A Varsovie, un socialiste arrêté au moment où il affichait un placard révolutionnaire, fut

ne pouvons pas, en France, nous faire

soumis à la torture et donna l'adresse de l'imprimerie qui avait publié le placard. Les gendarmes s'y transportèrent, patrons et typographes furent emprisonnés. Une jeune femme de 30 ans, Vera Figner, suspecte d'avoir distribué quelques pamphlets contre l'armée, fut condamnée, en 1884, par le ministre Ptente, à 20 ans de réclusion au fonds d'uu cachot. Ses vingt années terminées l'an dernier (elle avait 50 ans), on on l'a dirigée sur un hameau perdu et

glacial du nord de la Sibérie. La situation des prisonniers politiques est peut-être pire que celle des prisonniers de droit commun.

Dans leurs cachots on les soumet au froid et à la faim. La censure défend aux journaux de s'occuper d'eux. Ils sont rayés du nombre des vivants.

Dans chaque village, il y a un dvor-

nik, quelque chose comme nos délégués mais disposant d'une autorité cent fois plus grande. Ces « surveillants » sont chargés d'informer le magistrat des faits et gestes des sujets.

Les fêtes Franco-Anglaises

En réponse à l'article de notre journal au sujet de la prochaine visite de l'Escadre britannique à Brest, notre confrère La Dépêche publie l'information suivante:

«Un journal de la région a publié, la semaine dernière, un article dans le-quel il semble accuser l'honorable M. Herbert Gye, consul d'Angleterre à Brest, de négliger complètement de faire participer les Bretons bretonnants à la réception de l'escadre anglaise.

Cette assertion est absolument inexacte; nous pouvons affirmer au con-traire, que M. Herbert Gye, pressenti depuis un certain temps déjà par un comité finistérien sur la possibilté d'une réception spéciale des marins gallois de l'escadre anglaise par les Bretons celtisants, a répondu d'une façon très aimable et écrit immédiatement à l'amiral May, pour s'entendre avec lui à ce sujet.

Nous entretiendrons plus longuement nos lecteurs de cet intéressant projet dès que les bases définitives en auront été arrêtées par les organisateurs. »

Nous sommes très heureux de ce démenti, sur lequel nous comptions, et qu'a déterminé l'article de notre jour-

Les Bretons sont contents de voir qu'on ne va pas les oublier, et confiants, ls attendent.

Au Parlement

Rentrée de la Chambre Séance du lundi 15 avril

La Chambre des Députés a repris lundi soir ses séances interrompues le 22 avril. Le Sénat, plus sage, s'est offert huit jours de vacances supplémentaires.

Avant que la séance soit ouverte, M. de Baudry d'Asson, le Triboulet de la Chambre, fait une entrée pompeuse dans l'hémicycle, portant à bout de bras d'énormes valises. Solennellement,

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 31 ! petit laurier beni, qui en temps d'orage |

LESMEUR Grand Roman Inédit Par Yves SÉBILLOT

Quand Yves de Kergoat pût enfin le retenir un peu et ralentir sa course, il se retourna et vit, au haut de la côte le fou, qui tourné vers le solell gambadait toujours, et il lui sembla qu'au loin, toute la lande devenait rouge et que l'Etang d'Ouée n'était plus qu'un

lac de sang.... Et, impressionné étrangement par cette aventure, Yves de Kergoat remit son cheval au galop, et rentra dans Rennes à la nuit tombante....

Les premiers coups

Yves, en entrant à Rennes se rendit à l'Hotellerie du Pot d'Etain où il était descendu jadis avec son oncle, tout au début de ce récit.

Mattre Briand en était toujours le digne patron, et il soigna de son mieux son client. Le lendemain c'était le Dimanche des

Rameaux; le 16 avril. La ville des le matin avait revêtu son aspect de fête, des tentures pendaient aux fenêtres, et les bourgeoisendimanchés se promenaient dans les rues, chacun portant un rameau de

préserve de la foudre, et que l'on garde précieusement. Mais après la messe, une terrible

nouvelle se répandit et jeta la consternation parmi les Rennais. La veille, le général La Tremoille avait envahi la frontière de Bretagne avec une armée de douze mille hommes et avait commencé le siège de la

ville de Chateaubriant. Yves qui était sortit de bonne heure, remarqua parmi la foule, un certain nombre d'officiers et de soldats, et comme il était à Rennes pour prendre le commendement d'une compagnie, il allait s'informer auprès d'un soldat du nom du gouverneur de la place de Rennes quand, au milieu d'un groupe d'officiers, il aperçut à sa grande joie le lieutenant de Romazy qu'il avait connu lieutenant de la garde ducale. Ce fut une joie pour eux de se retrou-

Tout en échangeant de vieux souvenirs, Yves apprit de son ami, que le duc était malade et que néanmoins il continuait a s'occuper activement des préparatifs de la guerre, et que sous peu une armée bretonne assez considérable allait être concentrée à Rennes afin de pouvoir repousser victorieusement l'invasion du duché que les troupes royales venaient de commençer.

Yves de Kergoat et M. de Romazy se rendirent à l'Hôtel de Ville, et là demandèrent à parler au gouverneur militaire.

Comme il se trouvait justement là, ils furent introduits quelques minutes inquiétant sans cesse l'adversaire. leurs pays.

après dans la piéce à lui réservée. Yves de Kergoat se nomma et demanda an gouverneur s'il avait reçu des instructions à son égard.

Le gouverneur chercha dans un grand buffet rempli de papiers, et en sortit une large enveloppe qu'il remit à Yves de Kergoat. Celui-ci la décacheta, c'était un brevet de capitaine ; il prendre le commandement devait d'une compagnie toute formée qui logeait à Rennes depuis peu et dont le capitaine était mort un mois avant, des suites des blessures qu'il avait reçues au cours de la campagne de l'an-

née précédente. Yves sortit bien joyeux et alla prendre possession de son nouveau grade. Il se rendit au casernement de sa troupe, montra son brevet aux lieutenants et passa la compagnie en revue. Il avait à peine achevé l'inspection de ses futurs soldats, qu'un courrier arrivait et demandait à parler au chef.

Yves de Kergoat s'avança. - Ordre du maréchal de guerre, dit il, de quitter Rennes et d'aller harceler l'armée royale qui s'avance et assiège Chateaubriant.

d'Yves de Kergoat quittait Rennes. Nous ne décrirons pas par le menu les opérations de la troupe du capi-

Deux heures après, la compagnie

taine Kergoat. Sous l'intelligente direction de son chef, elle causa beaucoup de mal à l'ennemi, detruisant ses convois, tail-Iant en pièce les petits corps isolés et

Malgré la vaillance de la garnison bretonne, Chateaubriant, après cinq assauts furieux. dut capituler, le 23

Le 19 mai suivant, Ancenis tombait à son tour sous les coups des canons perfectionnés de l'armée royale, contre laquelle les épaisses murailles des châteaux et des remparts d'alors ne pouvaient résister.

A la fin de ce même mois de mai, une trêve fut conclue entre les adversaires, ce qui n'empêcha pas les petites troupes de continuer à batailler et à tenir la campagne, car la trêve ne pouvait être de longue durée, et la guerre pouvait reprendre en grand, du jour au lendemain, plus terrible en-

CHAPITRE III

La prise de Fougères.

La trêve qui à la fin de mai avait à peine suspendu les hostilités devait cesser du jour où l'un des deux adversaires serait en état de reprendre avan-tageusement la lutte. Des deux cotés, on se préparait activement à la guerre L'armée française, commandée par le général La Trémoille, qui était doué d'une très grande intelligence des choses militaires, était forte de 16.000 hommes dont la moitié étaient des

Suisses. A cette époque où le recrutement des armées était difficile, c'était l'habitude d'enroler des soldats étrangers. On les payait pour qu'ils se battent et, la guerre finie, ils retournaient dans

De nos jours, les nations ne se louent plus mutuellement de soldats. Celà les appauvrissait car, comme bien on le pense, beaucoup ne revenaient pas; maintenant, elles gardent leurs hommes et s'enrichissent en vendant aux belligérents des canons, des fusils, des bateaux, de la poudre, en un mot tout ce qu'il faut pour s'en-

Les troupes du Roi de France avaient pour mission de s'emparer de la Bretagne. De son côté l'armée bretonne devait s'efforcer de repousser l'ennemi et de le chasser hors du du-

Ce fut l'armée française qui la première fut prête à recommencer la guerre, et le 12 juillet, elle mit le siège

devant Fougères. La ville et le château étaient défendus par une garnison composée de 3.000 soldats ayant déja fait leurs preuves. Les assiègés avaient en outre, en prévision du siège fait de grands approvisionements de blé, de vivres de toutes sortes et de munitions.

Le château, avec ses treize tours et ses hauts remparts dont les assises reposaient sur un large rocher, semblait en état de résister pendant de long mois, mais dès le lendemain de l'investissement de la place, le maréchal de la Trémoille la bombarda avec des canons d'un nouveau modèle, qui causaient de tels ravages que les murs des remparts, si épais qu'ils fussent, ne pouvaient résister aux coups des bou-

lets et s'écroulaient. Les troupes bretonnes enfermées dans Fougères eurent beau faire de terribles sorties, l'artillerie ennemie démolissait toutes les fortifications les unes après les autres; les canons pouvaient en effet tirer de très près, car La Trémoille avait fait détourner le cours du Nançon qui passe au pied des murailles pour pouvoir en approcher plus facilement.

Le 19 juillet, les remparts n'étant plus qu'un monçeau de ruines, il n'était plus possible de défendre Fougères et la garnison capitula.

L'artillerie avait fait de tels progrès qu'il avait suffi d'une semaine pour venir à bout d'une forteresse réputée jus-

qu'alors imprenable. Dès que le Duc de Bretagne eut appris que Fougères était assiègée, il se résolut à secourir la place et à forcer l'armée royale à en lever le siège, et il réunit de son coté une armée de 12.000 hommes. Elle se concentra à Rennes, et dès qu'elle fut prête, elle se mit en

route. Sur 12.000 soldats qui la compo-saient, plus de la moitié étaient Bretons. Les autres étaient des Gascons, des Allemands, des Espagnols et des Anglais.

Les principaux chefs en étaient le sire de Chateaubriant, le sire D'Albret (qui espérait épouser Anne de Bretagne bien qu'elle n'eut que onze ans, pour avoir son duché et qui faisait sa cour au duc en lui fournissant généreusement des soldats de son pays de Gascogne), le duc d'Orléans, Dunois et le prince d'Orange.

(A suivre)

Il monte au bureau et les remet au secrétaire général, puis regagne gravement sa place.

On s'enquiert et on apprend que les valises renferment des listes de péti-tion contre la séparation, que le dé-puté royaliste a fait signer pendant les vacances.

Une interpellation de MM. Vaillant et de Pressense sur la neutralité de la France est ajournée. M. de Baudry d'Asson a la parole sur un fait personnel. Les journaux l'ont accusé d'avoir passé du tabac en contrebande alors que c'est son valet de chambre... Il demande donc que la liberté de la presse soit restreinte. M. Rouvier lui conseille de retirer son interpellation, ce qui est

M. Lasies demande à interpeller sur les théories internationalistes du professeur Hervé, qui fut, comme on le sait, répétiteur au collège de Lesneven, et dont le livre est répandu dans les

écoles primaires. M. Rouvier, président du Conseil, déclare que le gouvernement réprouve de tels écrits. M. Vaillant déclare alors au nom des socialistes que si une guerre se déchaînait, il n'hésiterait pas à faire appel à l'insurection et à la grève générale. M. Rouvier blâme de telles paroles, et M. Lasies ayant retiré son interpellation la discussion de la loi sur la Séparation est reprise.

M. Allard, collectiviste, propose de reviser l'art. 4, qui met les biens d'église entre les mains des associations mutuelles. Repoussé. M. Lefas, libéral, et M. l'abbé Lemire, proposent des amendements, qui sont également re-

M. Lasies présente l'article additionnel suivant :

« Les prescriptions de l'article précédent ne seront applicables que sous réserve expresse que les évêques, pas-teurs et rabbins, sous la dépendance administrative desquels se trouveront les associations cultuelles, seront de nationalité française ou naturalisés depuis dix ans au moins. »

L'article 4 dit-il, en accordant au gouvernement le droit de nommer les évêques, lui avait remis une arme puissante pour défendre les droits de

Si on veut renoncer à scette préroga-tive si importante, il faut tout au moins faire certaines réserves et empêcher que le pays ne soit absolument sous la dépendance de Rome.

M. Briand, rapporteur, et M. l'abbé Lemire combattent cette disposition, qui n'est pas adoptée.

DROITS DE BRETAGNE

Conditions du second mariage d'Anne de Bretagne, contracté avec le Roi Louis XII. (Nantes, 8 Janvier 1499)

Dans cet acte mémorable, mais que le Pouvoir central ne respecta jamais, Anne s'intitule « Vraic souveraine de Pour elle-même, elle spécifie :

1. Que le second enfant de son mariage, fils ou fille, et ses descendants, seraient souverains de Bretagne comme leurs aloux,

2. Que si elle n'avait qu'un fils le duché reviendrait à ses petits-enfants. 3. Que si elle mourrait la première, le roi jouirait du duché jusqu'à sa mort : après la mort du roi, la Bretagne redeviendrait indépendante.

Droits des sujets bretons

(Ces droits inaliénables et imprescriptibles ont été sacrifiés à Versailles, dans la nuit du 4 août 1789, par un sieur Chapelain, député d'ille-et-Vilaine, sans pouvoir ni mandat).

1. Il n'y aura pas d'innovation dans le gouvernement de la Bretagne, du fait de l'union, ni pour l'église, ni pour la justice, ni pour la chancellerie, ni pour le parlement, la chambre des comptes ni la trésorerie.

2. Les corporations, noblesse, clergé, villes, jouiront des mêmes libertes. droits, et privilèges que sous les ducs. 3. La Reine-Duchesse seule nommera et changera les fonctionnaires. 4. Les Etats de Bretagne répartiront les Impôts.

5. Les sujets bretons ne pourront être cités devant une juridiction hors de Bretagne, sauf le cas d'appel au Conseil royal dans des ces déterminés.

mise au service militaire, et ne devait

point être tirée du pays.
7. Le 10i porterait le titre de duc de Bretagne, battrait monnaie sous ce titre, son effigie jointe à celle de la reine-duchesse.

8. Aucun changement ne peut être apporté aux coutumes de Bretagne que par les Etats de Bretagne. 9. Les bénéfices, charges, dignités du Duché, seront réservés aux sujets bretons seulement.

Nous recommandons spécialement à l'attention les articles 4, 5, 8 et 9. Si ces articles avaient encore été en vigueur, notre pays n'eut pas été à cette heure, dans l'état de prostration et de pauvreté que l'on sait.

Histor souezus

eur sugard torfetour, en em zifennet dek devez en e di eneb d'ar jandarmed ha d'ar soudarded.

Ebarz en kearik Usseau, eul leo bennag deuz Châtellerault, • oa o chom ebarz eun ti bihan, eun den koz triugent vloaz hag an neuz en em zifennet e-hunan epad dek devez deuz ar polis hag ar soudarded pere a c'hoantae lakat kraban ar justis varnezan, dre ar zujed deuz eun torfet an nevoa

Fanch Roy a oa hano an den-ze. Bet a oa sugard, pe mar be gwell ganeoc'h, garde-chasse var douarou kalz a nobliblisite deuz ar yro, mez Fanch Roy a vrakone pa c'halle, hag eur wech, e oa bet denonset gant an Aotrou Grantpled, deuz Usseau, ha kondaonet evit brakonach da 50 lúr amand ha da veza torret deuz a c'hard.

Roy a viraz kasoni deuz Grandpied, nag a douaz kaout venjanz. Eun devez ar 4 a viz maë diveza e c'hortoaz Grandpied var eun hent dizro, hag e skoaz eun tenn-fuzul d'ezan e kreiz e vruched. Grandpied n'eo ket maro, mez danjer

zo evid e vuez. E dorfed great, Fanch Roy a leaz d'ar gear. Dustu ma oa anavezet ar c'hrim, archerien a oa kaset deuz Châtelleraut da dapat Roy ha d'hen digas d'ar prizon. Mez dor an ti a oa zerret ha moraillet, ar prennestrou ive, ha kaër a oa gervel, respont a-bed. Neuze ar jandarmed a gomansaz esa divar-c'ha dor an ti. Roy neuze a zispakaz deuz toull ar prennestr, hag a leuskaz euntenn varar polis pehini a wall vlesaz daou zen, eur jandarm hag eur grefier. Ar polis a dec'haz ac'hano buana ma c'hallaz ha Roy a chomaz mestr. Tud ar vro a esaaz goudeze tostaat euz an ti ha sklapa mein gant ar prennestrou, mez Roy a gasaz tennou fuzul varnê, en eul lavaret d'é en doa kant-hanterkant kartouchen ha kemend all a voulejou, hag en em zifennfe en e di be-

teg an diveraden diveza euz e wad. A zalek an de-se, ne oa ket possubl ken tostaat euz ti ar zugard. Boued en doa en e di evit eur miz, teir dorz vara, eur gosteen gig sall, gwin ha viou, ha n'en doa ket aoun. Ober a reaz toullou bihan en doen, hag eno gant e fuzul, e surveille noz-de ar vro tro var dro, hag ar re a dostae re dost, e leuske boulejou var o lerc'h. Evelse e vlesaz c'hoaz

eur jandarm all hag eur serjant linen. Dre vrao e oa esaet neuze tapout an torfetour, mez kaër a oa hopal d'ezan en em renti d'al lezen, van a-bed.

Tro var dro d'an ti, eun daou c'hant mêtr bennag dioutan, e oa lakeet neuze noz de jandarmed ha soudarded da vesa. Etrezo holl, e oa tost da vil a dud armet eno, deuz eun den tri-ugent vloaz! Mez al lezen a zifenn laza an torfetourien hep prosez : kemer anê en beo a renker da ober, hag ar c'houarnamant a oa nec'het braz penoz dond a-benn deuz eun den ken pennek. Darn a lavare skel taoliou kanon var an ti, mez neuze e vije bet pladet hag ar perc'hen a c'houlenne 5.000 lur digoll! Setu frêjou! Lod a guzuillie lakaat an tan ennan kreiz an noz. Mez neuze e vefe poac'het ar paour kez den en beo! Lod all, hag all a re-ze a oa zilaouet, a lavaraz planta poultr melinit tal ar voger evit diskar eur pastell diouthi, dre lec'h ma vije gallet mond da lakaat ar pao var Fanch Roy.

Goude nao devez gortoz, eur seksion sapeurien deuz ar Génie a oa digaset dro urz deuz Châtellerault evit pôz ouz

6. La noblesse demeure seule sou- | ar vur, disadorn var greiz an noz, eur

straker leun a boultr-melinit. Kaër a oa bet rei peoc'h var ar c'helou, an dud o devoa klevet e klee ti Roy lampat disadorn da noz. En em gavet a oa eno eur bobl ouspenn dek mil a dud da weled an estoni, ha bec'h a oa var ar soudarded o viret euz an engroez-ze da dostaat. Ar gwez zoken

a oa tud enno evel toc'hadou frouez. De ziv heur deuz a vintinvez disul var c'hourc'hemenn ar jeneral Babin, deut deuz Tours, ha prokuror-ar-Republik, eur serjant ha c'houec'h sapeur en em ruzaz en eur daol pled mad da ober trouz hag en eur ziwall deuz beza gweled gant Roy, beteg ar pignon euz ti ar sugard. Lakeet a oa ar strakerezed en o flas, ha staget gant eun neuden hir gret gant eur matier hag a gas an tan dre ennhi. An tan a oa laket en neuden, hag ar sapeurien a ziredaz buan ac'hano. Prestik goude, eur strak spontus, bouillou moged, mein taoldistaol, ha setu a blad eun hanter deuz ar voger. Ar jandarmed a zic'haloupaz da gemer Roy, mez... al logoden a oa achapet deuz ar pech, ha kaër a oa klask, fuketal, ha furchal, ar sugard a oa tec'het! Allaz, setu manket ar justis var he den c'hoaz eur wech. Hag ar jandarmed, ar soudarded, sikouret gant ar bobl deut da zellet, da vond var lerc'h Roy dre barkou, ha dre brajou! Benn ar fin, daou zen bro a anavezaz anezan koachet en eur parkad melchon.

Sailla rechont varnezan hag e rechont d'ezan kemend a daoliou, ma chomaz ar paour kez koz evit maro var ar plas. An archerien a erruaz prestik goude, rag panevert da ze, Roy a vije bet peur-

lac'het gand an dud a zelc'he da en em gaout eno da zellet outan. Ar minotou a oa lakeet var e zaouarn, hag en eur c'har e oa kaset ar prizonnier da hospital Châtellerault.

Pa zeuaz e anoudegez d'ezan var he c'hiz, e lavaraz en doa gallet tec'hel deuz e di goude ar strak, dre doull ar voger. Dre chanz, ne oa ket bet gouliet, petra bennag ma oa kouezet eun treust var e wele. Ar vedisined o deuz dustu bizited Fanch Roy, ha deuz an hospital, eo bet kaset d'ar prizon.

Evelse a echuaz an histor souezus deuz eur muntrer hag an neuz e pad dek devez dalc'het ar vro holl var evez, ha lakeet diblas evit dond a benn anczan ouspenn mila dud armet, jeneraled, prokurored, ha tud a c'houarnamant

Simples chiffres

Rien n'est plus impressionnant que le travail de la typographie. Un grand écrivain parlait devant nous de l'émotion qu'il ressentait en entrant dans un atelier où ce mystérieux travail, collaborateur de la pensée, se fait avec une telle vitesse et une telle précision.

Beaucoup de nos lecteurs sont sans doute curieux d'apprendre comment se fabrique un journal. Le premier élément nécessaire, c'est le papier. Prenons par exemple notre journal Ar Bobl, qui tire 4.000 exemplaires par semaine, soil une moyenne de 17,300 par mois (étant donné que le journal pa-rait parfois cinq fois dans le même mois), ou, exactement 208.000 exemplaires par an ; si on ajoute à ce chiffre le nombre d'exemplaires de notre revue mensuelle Ar Vro dont le tirage atteint 1.000 exemplaires, soit un total de 12.000 par an; en les additionnant aux 208.000 feuilles d'Ar Bobl, nous arrivons à un chiffre de 220.000 feuilles, couvrant chacune une surface de 0 m. 60 sur 0 m. 90.

Si l'on ajoutait bout à bout toutes ces feuilles on obtiendrait un ruban de 0 m. 60 de large, sur 198.000 mètres de longueur, soit près de deux cents kilomètres. Ce ruban couvrirait donc environ la route de Brest a Rennes!

Deux exemplaires d'Ar Bobl, pliés et mis sous bande, mesurent un centimétre d'épaisseur environ. Si donc on formait une pile unique de nos journaux, ils atteindraient 20 mètres de haut. En un an cette pile aurait atteint 1.040 mètres de haut, soit plus de trois fois la hauteur de la Tour Eiffel!

Mais arrivons à la fabrication du journal. Voici la copie prête et classée à la rédaction. Les typos vont commencer leur besogne. Ils prennent une à une, dans la « casse », les lettres de-

vant entrer dans la fabrication du jour- | les communes de S'-Thois, Laz, Trénal. Or, sait-on le nombre fabuleux de lettres nécessaires à la composition d'Ar Bobl? 100,000 lettres, au minimum, parfois même ce chiffre s'élève à 120.000, et celà pour chaque numéro. Mais étant donné qu'il faut, sitôt tiré le journal, remettre les lettres, une à une, à leur place respective, dans la « casse », en un an les compositeurs travaillant à la préparation d'Ar Bobl auront donc « levé » et « distribué » de cinq à stx

millions de lettres! Avec les lettres, prises séparément et placées l'une à côté de l'autre, les typos forment les lignes, puis les paquets de composition, composés d'un certain nombre de lignes. Les épreuves de ces paquets sont corrigées, puis le « prote » entre en jeu ; c'est lui qui met « en page », c'est à dire qu'il arrange le plus oliment possible toutes ces compositions disparates dans de grands cadres en fer de fonte, où elles sont maintenues par des serrages. Sait-on tout le soin et 'art que doit déployer cet ouvrier ? Bien peu s'en rendent compte. Si la mise en page d'un journal ou d'une revue a ses beautés, elle a aussi ses déshonneurs; soigneusement arrangée, une page flatte l'œil; mal disposée, elle choque l'œil et rebute le lecteur.

Voici prêtes les quatre formes d'Ar Bobt; chacune pèse 50 kilos, soit au total 200 kilos. Elles sont descendues à l'alalier d'imprimerie, et disposées sur la presse. Le moteur marche, la machine ronfle, et aligne 1.200 feuilles à l'heure sur la tablette de chêne, où elles sont rangées automatiquement, puis enle-vées, pliées, enveloppées, et expédiées rapidement par l'utile petit Réseau économique, dans toutes les directions du pays bas-breton.

La nouvelle ligne ferrée de PLOUESCAT à ROSPORDEN

Dans sa dernière session, le Conseil général du Finistère a voté le principe de la construction de deux nouvelles lignes de Chemins de fer départemen-

Il a de plus décidé qu'il serait procédé aux formalités règlementaires et a voté le principe d'une imposition de 9 centimes, somme jugée nécessaire et suffisante pour payer en trente années l'intérêt et l'amortissement de la dé-

L'administration a été invitée à présentée pour la session d'août, un projet de concession.

Ajoutons qu'il y a déjà une offre de construction au prix forfaitaire de 55,000 francs le kilomètre avec des propositions pour l'exploitation.

Le vote du Conseil général n'a été obtenu qu'après une discussion qui s'est prolongée pendant 3 jours, à la commission des Travaux publics, devant les commissions des Finances et des Travaux publics réunies, et enfin en séance publique du Conseil général, car la résistance de la minorité du Conseil a été vive, les objections nombreuses et portant sur presque tous les détails du projet.

Une ligne de chemin de fer reliera Morlaix à Plestin-les-Grèves. Une seconde ligne doit rejoindre Plouescat à Rosporden.

Cette dernière a été étudiée à la suite d'une proposition signé au mois d'août dernier par 24 conseillers généraux.

Le tracé proposé par M. l'Ingénieur en chef a été adopté par le Conseil général, sauf la partie qui contourne le Mont St-Michel, de Braspartz, où la voie ferrée passera par l'est avec un allongement de parcours de 10 kilomètres sur le tracé par l'Ouest.

Comme nous l'ovons dit plus haut, la ligne part de Plouescat, passe par Landivisiau, Sizun, La Feuillée, Brasparts, Châteauneuf-du-Faou et Coray pour aboutir à Rorporden.

Cette ligne présente pour l'ar-rondissement de Châteaulin un grand intérêt, mais si l'on examine en détail on se rend encore mieux compte du grand nombre de communes qu'elle dessert plus ou moins directement.

meur, Brennills, Loqueffret. De Brasparts à Châteauneuf-du-Faou elle dessert Lannédern et Plonévez-du-

De Sizun à Brasparts, par La Feuillée, elle passe forcément près de Bot-

De Châteauneuf à Coray elle traverse Keit a ma mo galloud, me na rin micher ken, ·

gourez et peut-être celle de Leuhan. Cette région absolument abandonnée jusqu'à présent, va donc enfin recevoir satisfaction.

Le tracé proposé par M. l'Ingénieur en chef pour rejoindre Sizun à Brasparts passait par St-Rivoal, il était plus court mais ne desservait aucune commune importante.

Le tracé par La Feuillée dessert Commana, Botmeur, Brennilis et Loqueffret, soit plus de huit mille habitants, il est plus long que l'autre de dix kilométres et cet allongement de parcours n'a pae paru excessif étant donné la différencs des populations desservies.

Bourse et Chemins de Fer

Voici la série des assemblées générales de nos grandes Compagnies terminée. On a pu juger en connaissance de cause les résultats de l'exercice 1904. Les rapports, ou même des allocutions présidentielles spéciales, ont mis les actionnaires en face des réalités, en ce qui touche la « loi Berteaux » et spécialement la question des retraites.

En ce qui concerne les résultats de l'exploitation, on a pu voir qu'ils sont des plus encourageants: l'Ouest a vu diminuer ses appels à la garantie; le Midi rembourse si peu que ce soit ; l'Est et l'Orléans, de leur côté, remboursent des millions.

Quant aux mesures dont sont menacés les chemins de fer, travail des agents ou retraites, toutes les explications fournies démontrent péremptoirement qu'il y aurait folie pure à vouloir aller jusqu'au bout des « réformes » proposées par nos politiciens et que, même en n'en adoptant qu'une partie, on accroîtra les charges des « associées de l'Etat ». maladroitement, puisque ce sera couper court à l'amélioration qui se dessinait et s'affirmait, interrompre des remboursements dont le budget ne pouvait que se trouver bien.

Mais, par le temps qui court, peut-on faire entièrement fond sur la sagesse de nos gouvernants?

C'est parce que le public reste dans l'incertitude à ce sujet que le marché des actions de nos grandes Compagnies demeure sans animation, avec un retour vers la lourdeur d'il y a quelques mois.

Les obligations sont un peu mieux traitées, mais sans retrouver la faveur qu'elles méritent.

Ali d'hon lennerien

Rei a reomp da c'hoût d'an dud divar ar meaz peñoz omp oustillet dreist, ama er voullerez, evit imprima d'ê, en berr amzer, Lizerou Eureud ha Lizerou Servich-braz. Eur paper brao mod neve a memp ive, evid al Lizerou eureud, gant bordeur ros ha bordeur eur roz ha fleur glaz, d'ar choaz. Al Lizerou de-ha-bla a ve great marc'had mad, var feillennou zimpl, pe var feillennou doubl, deuz ma ve divizet. Ar bandennou a ve roet var ar marc'had, laket ha lout, prest da daol er Post.

KELEIER

Kerne-Uhel

KERAEZ

Les courses. - Nous rappelons que les Courses de Carhaix sur l'hippodrome de Penalann, auront lieu le dimanche 25 Juin.

- Fêtes de la Tour d'Auvergne. -Les Fêtes de la Tour d'Auvergne auront lieu cette année les 25, 26, et 27 Juin. Le lundi 26, au soir, il y aura grand bal à la Mairie

— Une mesure qui s'impose. — On nous écrit :

Désormais, durant plusieurs mois, la ville va être traversée à tout instant par des automobiles, motocyclettes etc. La plupart du temps, ces machines traversent les rues à des vitesses follos. Il est surprenant qu'il ne soit pas déjà arrivé d'accidents, les enfants se trouvant assez souventsur les

rues au moment ou passent les machines Dans un grand nombre de villes, les maires usant des droits qu'ils possèdent, ont pris des mesures pour assurer la sécurité de leurs administrés par des arrêtés réglementant à six kilométres à l'heure, la vitesse permise aux autos dans la traversée des villes. Nous espérons que M. Le Maire de Carhaix prendra aussi cette sage précaution. Un groupe de Carhaisiens.

- Le pardon de S'e Catherine. - Dans notre dernier numéro, nous avons relaté le pardon de St Sauveur qui se tient chaque année le premier dimanche de mai. Cette fois nous devons causer du pardon de Sto Catherine, qui se tient le second dimanche. La chapelle dédiée a Ste Catherine est située à trois kilomètres environ de Carhaix, dans un charmant endroit, sur les bords de l'Hyère. Il est compréhensible que ce soit un lieu de promenade favori, pour la jeunesse, le jour du pardon. Dimanche un temps superbe favorisait la fête. La so-ciété musicale, l'Indépendante Carhatsienne, s'était rendue en corps au pardon. A l'issue de la procession qui fut très belle, la musique a donné un petit concert sur le placitre en face de la chapelle. La jeunesse Carhaisienne, très nombreuse à la fête, a vivement applaudi les musiciens.

A six heures les pardonneurs faisaient leur entrée en ville à la suite de la musique. Le cortège a défilé a travers les rues au son d'un entraînement pas redoublé. La dislocation a eu lieu place de la Mairie.

- Un peu de police. - De mauvais plaisants se sont amusés cette semaine à barrer les rues et routes de notre ville, avec les objets ou matériaux qu'ils trouvaient à côté des maisons ou magasins. Mardi matin, c'est un grand fût appartenant a M. Oliviéro, qui avait été enlevé a côté de son magasin et transporté sur le milieu de la route de Châteauneuf. Mercredi ce sont d'énormes perches qui avaient été enlevées chez M. Bouguennec entreprenour, et avaient été disposées de façon à barrer nettement le boulevard St-Joseph. Fort heureusement aucun de ces deux soirs là aucune voiture ne vint à passer dans la nuit, et il n'y eût pas d'accident. Nul doute que des accidents graves eussent pu se produire. Il est à espérer que la police re-cherchera les auteurs de ces mauvaises plaisanteries et leur fera comprendre qu'elles

Etat-Civil du 27 avril au 18 mai. Naissances. — Catherine Le Borgne. — Marie-Henriette Le Gall. — Joseph-Louis Paul. — Elisabeth-Paule-Georgina-Marie Pary.

Mariages. — François-Marie Pouliquen, employé de chemin de fer, et Marie-Anne Paul, sans profession. — René Scour, chauffeur, et Mario-Joséphine Denes, conturière. — Jean-Marie Le Guillou, charron, et Jeanne-Marie Le Grouyer, domestique.

Dicks. — Yves Thépault, 35 ans. — Pierre Le Moal, 30 ans. — Marie-Catherine Le Balem, 4 ans.

POULLAOUEN

Un drame d'amour, jeune fille blessée. Le meurtrier s'est 'suicidé. — Vendredi soir 12 mai, vers sept heures, Marie Louise Le Cam. âgée de 21.ans, dont les parents tiennent, au bourg, une maison de commerce, était sortie et s'était dirigée vers un champ où les bêtes paissaient.

Elle suivait la route qui conduit de Poullaouën au Pont-Men, peu fréquentée d'habitude. Marie-Louise allait chercher les bê-

tes et devait les ramener au bercail. Arrivée au lieu dit Poull ar roudou, à 400 mètres environ de son habitation, elle rencontra Jean-Marie Baler, âgé de 23 ans, habitant le bourg et voisin de la jeune fille. Baler faisait à Marie-Louise, depuis

un certain temps, une cour assidue. Garçon de conduite, très rangé, il espérait pouvoir un jour faire de Marie-Louise, sa petite amie d'enfance, sa

Il s'était engagé dans la flotte; mais d'une santé assez précaire, il fut réformé il y a quelques mois, pour tuberculose contractée à la suite de fièvre céré-

brale. Il revint à Poullaouen avec le grade de fourier de la marine, après un an de présence au corps.

Depuis son retour, il avait mené une vie des plus régulières et avait continué à faire la cour à Marie-Louise. Les parents de la jeune fille s'opposèrent lorsqu'ils apprirent le projet du jeune homme, au mariage qu'il espé-

Pressée par lui, la jeune fille répondait qu'elle ne pouvait aller contre le gré de ses parents.

- Je te tuerai, avait-il dit, plutôt que de te savoir à un autre. Mais la jeune fille ne s'était nulle-

ment émue de ces propos et n'y avait attaché grande importance. Or, vendredi 12 mai, tandis qu'elle

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 14

Buez Loeiz Eunius

DIJENTIL HA PEC'HER BRAZ

(Troet divar Calderon)

AR JENERAL

Hag a po, ma mignon, dalet hanter kant skoed, Ha mar bec'h den vaillant, evel ma leveret, Hep chom pell da dale, e po avansamant. Da c'houzout hoc'h hano hag ho pro, e meuz c'hoant. Akt oc'h angajamant, dioustu e skrivin Evel ar rejimant a fell d'ec'h mont ennhi. Leverit d'in eta, ma verkin kement-se, Neuze c'houi iel en hent varc'hoaz ar beure. LOEIZ

Ma hano, jeneral, a zo Lamontane; Me bromet rei an tec'h ma unan d'an arme, Med ma vo red lezel daou den da vont gane Vit renta testeni deuz ma galloud goude. Ebarz an houzarded e meuz c'hoant da vonet, Var gein eur marc'h kapapl, armet vel m'o dleet; Rag me zo dijentil demeuz a galite, Pa deo gwir hon fillor, a dra zur, d'ar Roue. Ar pez a lavaran a rin, ma jeneral, Ma c'hridi a hellet, me a zo eur potr sal.

AR JENERAL Akord ez omp var ze, Otrou Lamontane; Ho sin, ha c'houi all mont dioustu en arme. LAMONTANE

Mar sinan, jeneral, e zo c'hoaz da laret; Arc'hant evit ma hent a meuz sonj da gavet. Hanter kant skoed 'm euz bet vit ma angajamant; Kement all a fot d'in, kent mont d'ar rejimant. AR JENERAL

Otrou, c'houi a 'n em drompl, var ar marc'had, me gred, Breman souden ho peuz bet ho paë var he hed Hanter kant skoed hep mar, herve urz ar Roue; N'en deuz dleet ken d'ec'h; Otrou Lamontane. (Lamontane a grog er jeneral). LAMONTANE

Jeneral, n'en deo ket langach a gomand d'in ; Mar n'am be ma goulen, me ia da gomeri; Gwelet a refot prest nen don ket eur poltron; Mar be red d'in facha e po keun 'n ho kalon! AR JENERAL

Resevet peuz ar som a otre ar Roue; Mar rofen en tu-hont, deuz ma ialc'h e teufe. Mez dalet kement-all, pa deo red d'ec'h kavet. Breman, Otrou, neuze, raktal e partifet. LAMONTANE

Breman me gombato gant kourach en arme, Ha na respetin den, na greg na bugale. Pa yezin enebet, me a c'houezo an tan; Me hacho a dammou ar braz vel ar bihan. Pell a zo em oa c'hoant da gaout permision Da ober eur masakr, en dezir ma c'halon. Souden me disklerio brezel d'an diaoulou; Me iel d'o difial, memeuz d'an iferniou. Pa mo kaset ar Saoz er mez deuz ar Flandrez, Me formo var ma c'hont, prest, eur gompagnunez. Me a leusko er mez an holl brizonerien, Hag a dichadenno c'hoaz ar c'haleourien, Torrerien ar c'hroajou, potred an aktou foz, Ar friponed o deuz gret tan gant ar sent koz. Me eo ar c'habiten var an holl dud fall-ze, Ma vo komzet 'hanon, hed an eternite. Daou-ugent vla a zo, abaoue m'on komanset Da laerez, da laza, d'ober ar fall bepred.

Bep ma rankonfrin tud, me a dorro o fenn! Ez an da guitaat, vit monet d'ar Flandrez; Me sonj vin dekoret barz ma c'hompagnunez, Choazet a meuz, me gred, sur an hini vrava. E mesk an arme Saoz me a gare bea, Vit gwelet hag hi zo bepred potred vaillant Ha kontant da eva eur bane gwin-ardant. Kenavo, jeneral, me zo o vont em zro, P'arrifet en Flandrez, goulennet ma c'helo. AR JENERAL

Kenavo ar c'henta, Otrou Lamontane! Me 'n em gavo eno, prest var ho lec'h ive. (Kuitaat a reont holl).

KEVREN XVI (An Otrou Lamontane a antre dre eur c'hostez, ar C'habiten dre eun all).

Salud d'ec'h, kabiten, deuz a beurz ar Roue E meuz gret kalz a hent, evit dont ho bete; Dre urz ar jeneral ez on deut d'ho kavet, Vit 'n ho kompagnunez, ma vijen resevet. Lutanant ez on gret, var ma angajamant; Dalet, ha lennet-hen, raktal, mar doc'h kontant. Deuz a dud galloudus, Otrou, e tiskennan; N'en deuz ket uhelloc'h evitê, er vro-man. En tu-hont, me a zo c'hoaz fillor d'ar Roue; Var ma akt e wellfot, var e hed, ma doare.

LAMONTANE

(Ar c'habiten a lenn ar paperou). AR C'HABITEN

Manifik! manifik! Otrou Lamontane; C'houi bromet, oc'h unan, rei an tec'h d'an arme? Me gare e teufec'h a-benn a gement-se; Mez ebarz eur riskl braz e leket ho pue. Antreet, ma mezomp plijadur da drinka, Ha goude ni a iel, asamblez da goania.

LAMONTANE

Trugare, me a zo abaouez da eva, Da weled an arme, me renk monet brema, Arog an noz, neuze e vo ezetoc'h d'in Kompren dre pe kostez komans da atakin. Fennoz e vo gret so, meuz ket hirroc'h termen ; Red e vezo mervel, p'otramant 'n em difenn. Me a deui var ma giz, vel ma mo gret ma zro, Ha neuze, kabiten, asamblez ni goanio.

(Lamontane a ia kuit). (Ar c'habiten ha daou serjant). AR C'HABITEN

Chetu aze eun den, selaouet, Otrone, A bromet, e-unan, chaseal an arme; Na c'houlenn med daou den, pere ielo gantan, Nompaz da gombati, mez var hed gwell d'ezan, Vit dougen testeni demeuz ar wirione; C'houi a renko breman, mont gant Lamontane, Na risket an nep tra; ma welet e kollo, Distroet var ho kiz, ha reit bec'h d'ho poto.

AR C'HENTA SERJANT Souezet on, kabiten, n'allan ket kredi se Unan hepken allse rei an tec'h d'an arme ? Pa ve kement diaoul a zo en iferniou A boan a rafent se, me lavar d'ec'h, Otrou. AN EIL SERJANT

Awalc'h eun den losk, d'ober d'eun arme koll, Hag eun den a galon a laka gonit holl. Ni na anavomp ket galloud Lamontane; Posubl braz eo d'ean laret ar wirione. Vit me ielo gantan, hep ober fêsonio Rag me a meuz klevet e zoare pell a zo.

(Da heuil.)

se rendalt aux champs chercher ses bêtes, elle rencontra son amoureux. Aux questions du joune homme,

Marie-Louise répondit que son projet était irréalisable puisque ses parents s'y opposaient, et elle le pria de ne plus songer à elle. Baler supplia.

Marie Louise répondit qu'il était inutile d'insister.

Alors Baler, renversa la jeune fille d'un coup de caillou, puis il sortit son révolver de sa poche, et, le braquant sur la jeune fille, tira sur elle. La première balle vint effleurer le menton.

Baler, craignant de l'avoir manquée, tira une seconde balle, qui frappa la jeune fille au sommet du crâne, puis une troisième qui vint se loger dans le haut de l'épaule droite.

Dirigeant alors l'arme contre luimême, il se logea une balle dans l'oreille et tomba mortellement blesse sur la route, où il ne tarda pas a ex-

Marie-Louise eut le courage, néanmoins, de regagner sa demeure aidée de deux personnes que le bruit des détonations avait attirées sur les lieux. Le bourg de Poullaquen connut aussitôt l'évènement et beaucoup se por-

tèrent sur les lieux. On releva le jeune homme, qui ne donnalt plus signe de vie, et on le transporta chez lui, où sa pauvre mère, fort agée, était en prole à une douleur poignante devant la triste réalité qui

venait de lui être révelée. Marie-Louise, arrivée chez elle, perdant son sang par ses blessures, tomba sans connaissance.

On manda un médecin à la hâte. M. le docteur de Jaegher, de Carhaix, prévenu, arriva dans la soirée et pratiqua les premiers pansements, n'osant aussitôt extraire les balles, étant donné l'état de faiblesse de la jeune

La gendarmerie de Carhaix fut prévenue du drame et se transporta sur les lieux, afin de procéder à une enquête. M. Hamon, maréchal des logis de gendarmerie, reconstitua la scène, mais ne put interroger la jeune fille, vu son état de faiblesse; il saisit l'arme dont s'était servi le jeune homme ; c'est un revolver de poche de 7 m/m, à canon rayó.

Les deux balles qui restaient dans le barillet n'ont pu être retrouvées ; on suppose qu'elles auraient été tirées en l'air par les premières personnes accourues, par mesure de précaution.

L'émotion causée par ce drame est grande dans la contree, où les deux familles sont connues et jouissent de la considération générale. Le parquet de Châteaulin s'est rendu

sur les lieux.

Lorsque la jeune fille a repris connaissance, elle s'est plaint particulièrement de la blessure faite par la balle qui s'est logée dans le haut de l'épaule. Quand à la blessure du crâne elle ne présente aucun danger.

Vu le mieux qui s'est produit et sur l'autorisation du médecin à la suite de l'insistance des parents, la jeune fille etre transportée à Morlaix afin de subir l'opération de l'extraction des

Les docteurs Rolland et Querneau ont extrait la balle de la tête de Marie-Louise Le Cam. Le projectile s'était applati sur la boite cranienne.

PLOUGUER

Kaierik an eurenjou. - Hon c'hamarad Ivenik Cougard, Kergourtez, a zo bet eureujet dimerc'her d'an dimezel Catherin Conan, deuz Plonevell.

Al lein eureud a zo bet great en Kergourtez : tri c'hant a dud pe ouspenn a oa bet pedet. An amzer a oa brao, hag ar re a oa azeet deuz tol dindan eur bochad gwe fo, n'o deuz ket kavet hir ar pred, pehini oa zervijet deuz ar c'hen-ta. An Dansou a oa 'barz en eur prat stok d'ar ger : eno Bibian Leon gant o vombard, hag e gamarad gant e sac'h biniou, o deuz sonet da zansal, ma oa eur blijadur gwelet ha klevet anê. Bi-bian an neuz distaget eun ton neve da zevel deuz tol, hini Sao Breiz-Izel, hag a zo bet kavet brao tre gant an holl. Var lerc'h pred, Taldir an neuz disklipet eun tam zon zavet gantan d'an « daou bried neve ». Ha dansou en dro goudeze, ha jistr ive, rag me lar d'ac'h a oa

Chanz vad ha boneur a zouetomp bremada Ivenik Cougard ha d'e vreg.

SANT-HERNINN

Skriva rer d'emp:

Charivari. - Dimerc'her da noz, 10 a viz maë, a zo bet charivari er bourk, en okazion deuz demei Intanyez Ar Rouz gant Guillom K.

- Bugel blesset. - Eur bugel deuz Ker..., en Sant-Herninn, a oa et an de all da zineiza eun nez pik. Pa oa o tiskenn gant ar venn, eur brank a zisklosaz, hag ar paour kez bihan a goueaz var an douar, hag a dorraz e c'har. E dud a erruaz eno, mez ar gir kenta a lâraz ar bugel a oa goull hag hen ne oa ket torret e viou.

- Laëronsi. - Merc'h Visant Tanguy, perukenner e bourk Sant-Her-ninn, a zo bet laëret d'ei, evid an delou, eur c'hefik bihan hag ennan 7 pe 8 liur. Al laër n'é ket bet anveet.

TRAFRIN

Etal-civil du mois d'Avril. NAISSANCES. - Marie-Joséphine Le Borgne; Marie Montfort; Marie-Emélie Gueguen ; Yves-Marie Mignon ; Emile-Marie Le Guern.

Dźcks. — Anna-Marie Le Fers, 22 ans; Marie Montfort, 2 jours.

La nouvelle ligne de Callac à Ploua-ret. — Une enquête d'utilité publique est ouverte dans les arrondissements de Lannion et de Guingamp, à l'effet de préparer la construction d'une ligne aliant de Callac à Plouaret par Logui-

vy-Plougras. La Commission d'enquête est composée de MM. Oven, maire du Vieux-Marché; Conan, maire de Plougonver; Luyer, propriétaire à Plouaret; Alexandre, adjoint-maire de Plouné-vez-Moëdec; de Kerouartz, conseiller général; Kerhervé, maire de Callac; Liegard, pharmacien à Callac; Louis Conan, maire de Lohuec.; Le Bars, maire de Plusquellee ; Débordès, maire de Calanhel; Jean Sornet, propriétaire à Calanhel. La Commission sus-nommée se réunira le 31 mai courant.

Cette nouvelle ligne rendra les plus grands services à cette région : elle des-servira les communes de Callac, Calanhel, Lohuec, La Chapelle-Neuve, Loguivy-Plougras, le Vieux-Marché, et Guerlesquin, et les reliera directement à

- Gwellaat dre orezon. - Job ar Foll a lar eo kap da wellaat eun den zod en eur ober eun heur.

COURIN

Au Salon. - Mous sommes houreux de signaler le nouveau succès remporté au Salon des Artistes Français, par les deux ta-bleaux la Ribotée et la Collation, points

par Milo Jeanne-Marie Barboy.

Nos grands confrères parisiens, le Figaro, l'Echo de Paris, les Débats, la Gazette de France etc, etc, ont vanté le charme de ces deux intérieurs bretons et félicité l'ar-Nous joignons nos félicitations aux leurs

et nous souhaitens de neuveaux succès à Mile J.-M. Barbey. - Elections. - Dimanche dernier, le conseil municipal s'est réuni en séance ex-

traordinaire pour élire deux adjoints au M. Nicolas Lo Poupon, cultivatour à Kergaradec, a été nommé premier adjoint, en remplacement de M. Louis Legrand, dé-

M. Yves Postolice, cultivateur à Kerloc'hen, a été nommé second adjoint en rem-placement de M. Stanislas Robin, démissionaire pour cause de santé

Kerne-Izel

KASTELLIN

Force. — La foire annuelle de Saint-Bildas, sur la route de Châteaulin à Cast, a eu lieu lundi et, favorisée par le temps, a été active. comme transac-

Le pardon s'est tenu dimanche, sur le placitre entourant l'église et a attiré un grand nombre de Châteaulinois.

dimanche 21 mai, un concours régional de KEMPERLE

Argent perdu. - Le samedi 4 mars, a été perdu en chemin de fer, entre Quimperle et Gouarec (Côtes-du-Nord) vià Rorsporden et Carhaix, un portemonnaic contenant environ 550 francs.

Prière de vouloir bien adresser cette somme à M. le Commissaire de police de Quimperlé, contre bonne récompense.

Eur Mab-kaër lac'het gant e Dadkaër. - Dizul diveza, 14 doc'h ar mizma, e oa asamble en ker Lanbabu, par-rez Plouhinek, eul leo bennag deuz Pontekroaz. Eno 'ma chom Ian-Herri Pichon, 58 bloa, kemener, hag e vreg. Daou vloa so, o merc'h Mari-Jan a oa demeet da Bier Guillou, masouner, oajet a 26 bloa. Heman na oa ket gwall reiz e gundu, aliez e vije mêo, hag oc'h penn, pillat a rea e vreg, pehini a zeue forz gwechou da glask repu e ti e zud. Disul 'ta Guillou a zeuaz da veled e dad-kaör, asamblez gant Fanch Ar Rinvier, masouner er vorc'h. Evel ma oa ar pardon barz Lanbabu, ar mabkaër a c'houllaz eur banne lagoutt, digand e vam-gaër, mez homa a reaz listr d'eon, en eul lavaret n'he doa ket a hini-kranv. Guillou a leaz droug ennan, hag heon da gas eun taol troad d'e c'hoar-gaër: diskabella a reaz anezi, ha sklapa 'nezi var al leur-zi. Ar vam-gaër a bakaz taoliou ive digaton.

An tad-kaër, Iann-Herri Pichon, a zigoueaz en ti var an dra-ze. Pa velaz skei var e vreg, e kemeraz eur winkle, eur pez sizaili-kemener, hag e saillaz var e vab-kaër evid dizamm ancon divar e vreg. Rei a reaz d'eon eun taol sizaill on e gostez. An taol roet, Pichon a sortiaz, hag e vab-kaër var e lerc'h, mez a boan ma oa hema yar an hent kraz, ma koueaz eno maro mik.

Ar jandarmed, galvet doc'htu a erruaz, hag a gistionaz Pichon. Hema a respontaz n'en doa skoet gant e vabkaër nemed evid difenn e vreg. Ar medisin a zellaz euz ar gouli; an taol-sizaill en doa great eun toull ledan a 4 santimetr etre diou gosteenn, ha troc'het eur wazien, en diabarz ar c'horf. Pichon a zo bet aretet ha kaset d'ar prizon da Gemper.

PONTEKROAZ

En em bersekutet. - Eur gonversantez doc'h Pontekroaz, Mac'harit Olier, gwreg An Dem, a oa klanv a gorf hag a spered our pennad a oa.
Diriaou 11 euz ar miz-ma he doa esaet en em daol dre ar prennestr.

An de var lec'h, ar gwener, he deuz lantet eur gountell en he c'halon, tal sichen kavel e merc'h vihan. Petra bennag ma'z eo bet soagnet doc'htu gant an doktored Damey ha Neiz, e varvaz var dro eunnek heur.

Leon

MONTROULEZ

Etat-Civil du 11 au 18 mai 1905. -NAISSANCES. — Louis-Guillaume Le Ferz, Marguerite Mérand, Marcelle Guyomarc'h, Yvonne-Anna Belz, Pierro Rateau, Paul Guezennec, Bernard Le Pallen, Henri-Guil-Iaume Masson, Madeleine Bervoas, Marie

Mariages. - Jean Nicolas, charron et Anna Le Bayec, cigarière; Germain Dosso, cimentier et Guillemette Guiner, couturière Dácks. - Clémentine Unvoas, 17 a. Enfant sans vie à Claude Le Noan. Marie Gui-varc'h, 57 a. Vincent Bellec 79 a. Jeanne Bedeur 20 a. Charles Le Poas, 7 m. Glaudine Clous, 82 a. Etienne Le Deunff, 45 a.

LANDERNE

De notre correspondant :

« La Fraternette ». - Dimanche dernier a ou lieu en netre ville la fête du 25° anniversaire de la fondation de la Société de Secours Mutuels La Fraternette. Les sociétaires réunis à l'école communale se

sont rendus en corps à l'église Saint-Moar-don ou un sorvice funèbre a été chanté. M. le chanoine Floury, curé do Lander-neau, y a prononcé une allocution et donné La Musique indépendante s'est également

fait entendre au cours de la cérémonie. Après la messe, le cortège s'est rendu au cimetière ou une couronne a été déposée sur la tombe du premier président et fondateur de La Fraternelle. M. Collomby, en un discours, a célébre les mérites du dé-Un banquet a été servi à midi à l'hôtel

de Bretagne. Plusieurs notabilités assistaient à la fête : MM. Maissain, conseiller général, Boucher, Le Bos, Goyet, Péran, de Gadeville, Salaun, conseillers municipaux.

- Les Bretons à Lourdes. - Le diocès de Quimper a pris part au pèlerinage na-tional des hommes à Lourdes, par 500 breons partis de Landerneau.

Arrivés là-bas par un temps affreux, ils ont ou la consolation d'avoir deux splendides journées. Les cérémonies du péleri-nage ont été fort suivies. Les exercices ont cu liou en plein air, sur le parvis du ro-sairo. L'orateur choisi était Mgr Enard,

Lo diocès de Quimper avait à sa tête M. le chancine Coat, curé-archiprêtre de Quim-

C'est avec beaucoup de foi que les Breons ont fait entendre à la grotte de Massabielle leurs plus beaux cantiques, tandis que M. Havas, de son talent accoutume, lonait l'harmonium.

Au chemin de croix de la montagne, M. Roudaut, vicairo de Lannilis, a fait un sermon breton très éloquent. La plus belle cérémonie fut sans contre-

dit la procession du Saint-Sacroment de mercredi, qui fit le tour de la ville de ourdes. Trente mille hommes assistaient à cette nanifestation de fei.

Les processions aux flambeaux, les illuminations de la Basilique, les chants si doux et si variés des pélerms donnaient à ces fêtes religiouses un aspect qu'on ne retrouve qu'à Lourdes. Plusieurs pèlorins se sont rendus auprès

du Jers, à Bettheram, Cauterets, Gavernie, etc. Mais tous sont revenus profondément émus de ces belles fêtes, où ils ont ranimé - Concours de tir. - La Société mixte de fir la Landernéenne organise pour le

tir, offort aux sociétés de tir régionales, aux sociótaires et aux amaleurs. Le concours aura lieu de 7 à 11 heures du matin, et de 1 à 5 heures du soir, au stand de Kortanguy.

LANNEUFRET

Gwall zarvoud. - Disul goude kreizteiz, Alan Peden, leshanvet Alan Vouzar, mevel e ti Sperhel, diouz Keravelek, Plouneventer, a oa o tond diouc'h Lanneufret, pa'n em gavaz, etre Kerlaret ha Krec'h-Milloc'h, eur wetur hag a daolaz Peden var an douar. An den keaz en deuz bet eur c'harr flastret ha diou gostezen torret. Eur medisin, galvet dioc'htu, en deuz lavaret e vije fall ar bed gantan.

TREMAQUEZAN

Lanneier rostet. - Disul d'abardaëz, ın tan en deuz peget en eur warem da Skuiban, dioc'h Langazen, hag en deuz devet pemp dervez-arat lann, en gwaremmou da Skuiban, Bernas hag Huguen. Ar c'holl a zo prizet pevar-ugent skoed var dro.

PLOUEDERN

Ar c'hrusifiou. - N'eo ket ankounac'heet c'hoaz an traou mezus a c'hoarvezaz e Plouedern, brema tri miz bennag. Ar mestr-skol, o veza stlapet ar c'hrusifi er-meaz euz an ti-skol, eun den, hanvet Fanch Ar Menez, kloc'her, alieaz da adstaga anezan dioc'h ar muriou, mez ar vistri-skol a enebaz, hag

Ar Menez a lavaraz « imbisiled » d'ezo. Digaset eo bet evit kement-se, dirag al lez-varn, ha kondaonet da zek dervez prizon, ha da 25 lur amand. Menez a ioa eun den a zoare koulskoude, ha biskoaz klemm ne ioa bet divar e benn.

Treger

LANNHUON

Post-kroug ha gwillottin. - Bee'h zo kosteLannhuon, gant ar votadejer. Deut a ver brema barz bro an Tregeriz, da dask argumanchou ha rezoniou, barz histor an amzer dremenet, en amzer goz-koz... divar ar politik brema, n'euz gir a-bed.

Ar Ruien a lavar da vignoned Champagny: « Sed, welet ket ahont, en parrez Pleumeur-Bodou, eun neubeud mein hanvet gerrek Gwaradur i Ma, eno tudkoz Champagny, an noblisite gwechall. a grouge ar baizanted, memez tra vel ma stager brini maro deuz gwalinier, evit sponta ar brini all !»

Ar Re Wen a respont dustu : « Tavet, tavet, ze n'ê ket gwir. Ho tud-koz d'ac'h-hu o deuz bet prizoniet ha gwillotinet eur bern tud en Lannhuon, mare ar Revolusion. O fennou a ruille ken stank, er boutek, evel avalou pa hijer ar gwe da viz Here!»

Ha setu jeu, ha setu c'hoari. Lavaromp o gwirione d'an diou gosteenn,

kuit a volonte fall. An nobl, an dra zo gwir, o doa urz gwechall da grouga ar c'houerien evel m'o doa c'hoant. Herve renk an den nobl, e c'halle rei justis uhel, justis krenn, pe justis izel. Ar re o doa justis uhel a c'halle lac'ha. Bea oa kalz deuz ar re-ze, ha panevert da ze na vije ket bet c'hoaz war ar maez kemend all a barkou hanvet « Park ar Justis ». Er parkou-ze e oa plantet ar postou-kroug, tost d'ar maneriou.

Ar republikaned o deuz laket ive, brema dek-vla-ha-kant, ar gwad da redek er vro-ma evel steriou. Hi eo o deuz dichadennet ar brezel hag ar bersekusion etre breudeur. Na vije ket krouget an dud, mez dic'houget e vijent, hag ar maro a zo ar maro bepred.

Lezomp an Amzer Goz elec'h m'ema, ha na veskomp ket koc'h da flêria.

PERROZ Election an Consell d'arrondisse-

ment. — Une élection au Conseil d'arrondissement a cu licu le 14 mai pour e canton de Perros-Guirec.

M. Audren maire, de Trébeurden, républicain, est élu sans concurrent, par

BENAC'H Election au Conseil général. - Le dimanche 14 mai, une élection au Conseil général a eu lieu dans le canton de

Belle-Isle-en-Terre, par suite de l'annu-lation, par le Conseil d'Etat, de M. de Ont obtenu: M. le docteur Raoul 1405 voix, élu; M. de Réals 1321.

Louargat, 108 à la Chapelle-Neuve, 3 à Plougonver, 13 à Gurunhuel. M. de Réals obtient 143 voix de majorité à Tréglamus, 85 à Loc-Envel, et

60 à Belle-Isle.

M. Raoul a 211 voix de majorité à

Ar pejou brezonek. - " Paotred Plozal" a zalc'h da zisplega pejou teatr en brezonek dre barrojou Bro-Dreger. En Pontre hag en Treglamus o deuz c'hoariet Job at Lonker; prestik ec'h efont da Blaniel.

Frihet dindan e wetur. - E-pad reladek-kezeg Plestin, eun toucher hanvet Jan Maner, deuz Plouigno, a stokaz e wetur deuz eur wetur all. Jan Maner a gouezaz dindan ar rod hag a oe friket. Toucher ar wetur all a vo pursuet evit bea lac'het Maner dre imprudanz.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

Concert Breton. - Un Concert breon, organisé par la Société « La Bretagne » aura lieu le dimanche 28 mai, à 3 h. précises, dans la salle des Mille-Colonnes, 20, rue de la Gaîté, près la gare Montparnasse.

Au programme, nous relevons : Chansons de Botrel, par l'auteur et Mme Botrel ; Chansons en breton par la Troupe des Paotred Ti Sant-Erwan sous la direction de M. Paul Le Flem; sonneries de biniou et de bombarde,

Prix des places: 5 fr.; 3 fr.; et 1 fr. Ceux qui seront en costume national recevront gratis à l'entrée, un volume de Théodore Botrel.

Aux séances de mardi et de mercredi, consacrées entièrement à la Séparation, la Chambre s'est uniquement occupée de discuter l'article 1 (bis) et les différents amendements présentés mercredi. La séance a été asses mouvementée, surtout sur le point de savoir si les fondations pieuses antérieures à la loi de l'an X, à l'intention de prier pour les Morts, doivent ou non faire retour à l'Etat. L'article 4 bis, ainsi conçu, est

« Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'Etat et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse posterieure à la lot de germinal an X, feront retour à l'Etat ».

On en vient à l'article 4 ter, qui fixe les conditions dans lequelles les associations cultuelles succèderont aux dettes comme aux créances des anciens conseils de fabrique.

M. Ribot fait un discours remarquable où il montre qu'en bien des endroits les revenus des églises sont bien insufsiants pour payer les créanciers. Le ministre des cultes répond que les créanciers pourront alors saisir et vendre les dits biens.

Marché de Paris (la Villette) du 11 ms

ESPECES	QUANTITÉS		Prix du kilogramme Poids vif		
	nées	dues	1"	2.	3.
łœufs	1 170	1 147	96	80	65
aches	580	100000	94	77	60
auroaux	212		72	60	50
eaux	1 604	1 418	1 23	97	73
Ioutons	13 598	13 500	1 12 1	90	78
ores	4 936	4 936	1 04	1 00	95

Bouls, vaches, taureaux : vente facile, ours sans changement. Veaux : vente difficile.

Moutons: vonte active par suite de la molération de l'offre. Pores : vente bonne.

Bulletin Financier

Le marché, très actif, s'oriente comolètement vers la hausse et l'on assise à une reprise générale dans la maieure partie des compartiments. Notre 3 0/0 s'inscrit à 99.32 1/2. L'Extérieure est très soutenue à 91.50. Fonds russes actifs. Ture 88.55.

A propos de la conversion roumaine, rappelons que les demandes de conver sion seront reçues jusqu'au mercredi 24 mai, inclusivement. Elles devront être accompagnées de titres qui resteront déposés dans les caisses des établissements chargés de l'opération. Il sera remis ultérieurement des certificats provisoires de la nouvelle rente. Par application de l'article 45 du règlement particulier, les négociations effectuées jusqu'au 17 mai inclus, au plus tard, en titre 5 0/0, donneront seules droit à la conversion, sauf conven-

ions particulières. Rio, en hausse à 1515. Capillitas Coper 54.50.

Saint-Raphaël Quinquina en nouvelle avance à 149.50.

42.75.

KANAOUEN AR SUL

Ar Peuc'h Santel

War don ar Marseillaise.

War rack, bugale vad ar vro-ma, An deiz a c'hloar zo digouezet, Dre-holl ar Peuc'h a reno brema, He bannielou a zo savet. Na glevit ket trezek an harzou Ar boblou eürus ha lawen O krial diwar bouez o fenn : Bezomp breudeur dre an holl douarou.

DISKAN: Bevet ar Peuc'h Santel! Ar Peuc'h eo a reno, Kanemp, kanemp, Ar Peuc'h hepken a leunio an Ero.

Perag fuzuliou, kartouchennou, Ha boulejou torfetourien. Perag hopou ha iouc'hadennou, Perag chom bepred sklavourien? Vidomp, Breiziz, o pebeuz enor Diskouez d'ar bed-holl souezet E c'homp eur bobl sivilizet Hag eo dihunet paotred an Arvor. DISKAN

Na petra 'ta! Krizder ar brezel Ar gwad hag ar c'haon, ar maro. A vije c'hoaz mestr en Breiz-Izel A hadfe dre holl an daëro? O ma Doue, na pebeuz maleur Gweled ar gwad ru o ruillal, Plijet ganeoc'h hon diwall

Deuz an emgannou etre ar breudeur. DISKAN

Stardit ho renkou, tud a vicher, Tud a labour 'barz en peb stad, Ha digorit frank ho torejer Ma teuio al Librente vad. Ma krogo ar soc'h 'barz an douar, Ma teui peb den da labourat Ha na vo ken skuillet a wad Na vo kon a vrozel nag a c'hlac'har!

DISKAN

Kasit d'ar bed ar sonjou gwirion, Barzed brudet, skrivagnerien, Digasit ar gonsolasion En kalon al Labourerien. Diskit e zever d'ar pinvidik Ha d'ar paour diskit e zroëjou, Difennomp holl hon frankijou, Hag ar Peuc'h a reno er Republik!

DISKAN : Bevet ar Peuc'h Santel! Ar Peuc'h eo a reno, Kanomp, kanomp, Ar Peuc'h hepken a leunio an Ero.

ON DEMANDE

UN VOYAGEUR, pour Carhaix et les Environs. Appointements fixes et Commissions.

S'adresser à M. CORBEL, Compagnie

Singer, Morlaix.

Etudes de M. H. GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, et de Mes LANCIEN et LEFEUVRE, notaires à Carhaix.

VENTE

D'IMMEUBLES PAR LICITATION

LE LUNDI 19 JUIN 1905, à une heure de relevée, à Carhaix, en l'étude de M. LANCIEN, notaire, et devant MM"LAN-CIEN et LEFEUVRE notaires à Carhaix, commis à cet effet ;

Il sera procédé à l'adjudication sur licitation, d'immeubles situés au bourg de Poullaouen, canton de Carhaix, arrondissement de Châteaulin, et aux villages et dépendances de Kervern, en la commune de Plourac'h, canton de Callac-de-Bretagne, arrondissement de Guingamp, en trois lots comme suit:

AU BOURG DE POULLAOUEN

PREMIER LOT Une Maison d'habitation avec annexe, jardin, cour et autres dépendan-

Mise à prix, Six mille francs,

ci. 6000 fr.

DEUXIÈME LOT Le sol et les dépendances sur lesquels est édifiée la maison louée à L'administration des Postes et formant le 2º lot

Mise à prix: deux cent francs. Ci. 200 francs.

DEUXIÈME LOT (bis) La Maison louée à l'administration

Mise à prix : six mille francs. Ci. . . . 6.000 francs.

CLAUSE DE RÉUNION Après adjudication séparée, réunion de ces deux lots en un seul pour une adjudication d'ensemble, formée

des Postes.

tions, qui ne seront définitives que faute d'enchères sur cette réunion. TROISIÈME LOT Au village et dépendances de Kervern

EN LA COMMUNE DE PLOURAC'H

du montant des premières adjudica-

(Côtes-du-Nord) Un Corps de Ferme, comprenant sous:

Bâtiments, aires, cours, courtils, vergers . . 1 h. 50 a. Terres labourables . . 12 h. Prairies 4 h. 50 a. Landes et taillis . . . 3 h.

Total. . . . 21 hect. Le tout exploité par les époux Blanchard, moyennant le prix annuel de 1.000 francs, et figurant au cadastre de

Mines d'or en reprise. New Kaffirs | la commune de Plourac'h, sous les nu-

329, 331, 332, 333, 308, 309, 299, 303,

Mise à prix, vingt-quatre mille francs.

Ci 21.000 francs. Cette vente est poursuivie, en vertu de deux jugements contradictoires ren-dus par le Tribunal de première instance de Châteaulin, en date des 29 mars

et 3 mai 1905, caregistrés :

et 304, de la Section D.

A la requête de: M. Jacques-Marie Menez, propriétaire demeurant à Carnoët, ayant pour avoué près le Tribunal de première instance de Châteaulin, M. Henry GASSIS, de-meurant 3, rue Graveran, en la ville de Châteaulin;

CONTRE: 1º M. Vincent Jacob, cultivateur à Runabat, en la commune de Guimaëc : 2º M. Hyacinthe Silliau, propriétaire demeurant à Ninissy, en la commune de Guimaëc, en sa qualité de subrogétuteur des mineurs : 1º Jean-Pierre ; 2º Jean-Yves; 3° Jeanne-Marie; 4° Jean-Marie Jacob, et pour office de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs, et M. Vincent Jacob, leur tuteur datif; ayant pour avoué prés ledit tribunal Me Théodore HALLEGUEN, demeurant

sur la Plaine, à Châteaulin. L'adjudication aura lieu en présen-ce du subrogé-tuteur ad-hoc des dits

mineurs Jacob; Et aux clauses et conditions du Cahier des Charges, dressé par Mº Lancien et Leseuvre, notaires commis, et déposé en l'étude de Me Lancien, en la ville de Carhaix, où toute personne peut en prendre connaissance.

Châteaulin, le 16 mai 1905. H. GASSIS

Avoué-Licencié Enregistré à Châteaulin le seize Mai 1905, Fo 100 Co 15. Recu un franc quatre vingt huit centimes, décimes compris. Signé: DESCOGNETS

Etudes de Mes Henry de VILLENEUVE, avoué à Guingamp, et JAFFRENNOU, notaire à Carnoët.

VENTE Par Licitation Judiciaire

LE MERCREDI SEPT JUIN, à midi A CARNOET En l'étude de Me JAFFRENNOU, notaire,

D'un corps de ferme, situé à Kernévez, en la commune de Plourac'h (Côtes-du-Nord), comprenant: Maison sous ardoises, à trois ouverures, porte et fenêtres en pierres de

tailles; crèches; écuries; hangar; Terres chaudes . . 3h.85a.40c. Prairie grasse . . . 17 40

Total. . . 6h.73a.85c.

Cette propriété est affermée a Francois Rolland, jusqu'au 29 septembre 1909, pour un fermage annuel de 450 fr.

Etude de M. POSTOLLEC, notaire à Gourin

Mise à prix : 8,000 francs

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Mardi 20 Juin 1905 A une heure après-midi En l'étude et par le ministère de Me POSTOLLEC notaire à Gourin

LOT UNIQUE Une Grande Ferme

Située au village de Kerfloc'h, commune le Priziec (Morbihan). Comprenant outre de bons et vastes bâtiments : Sous : Labours 19 h. 25 a. 28 c. Prés 2 85 30 Landes 18 11 24 Taillis 10 05 36

TOTAL . . . 50 h. 27 a. 18c. Cette ferme, dominant un site magnifique, borde la route de grande communication de 'Abbaye de de Langonnet, au Faouët. Elle est située à 1 kilomètre de l'abbaye de Langonnet, à 6 kilomètres du Faouët et 3 kilo-mètres de la future gare de Langonnet (chemin de fer départemental de Lorient et Pon-

tivy, au Faouët et à Gourin). Elle est susceptible des plus grandes améliorations, et ses réserves, d'une valeur locative annuelle de 350 fr., sont formées de la majeure partie des taillis dont 5 hectares peuvent être immédiatement exploités dans les conditions les plus avantageuses. Elle est actuellement jouie par les enfants Richard, aux termes de bail authentique résiliable en 1906, moyennant un fermage annuel de 1200 fr.

Mise à Prix. 35.000 Fr. S'adresser, pour tous renseignements, à M° POSTOLLEC, notaire, et pour visiter les biens, aux Ferniers.

MACHINES A TRICOTER

De tous Systèmes APPRENTISSAGE GRATUIT . Facilité de Paiement

M^{me} CORBEL 6, Rue Longue de Bourrette, 6

MORLAIX (Voir les Modèles au Magasin)

Etude de Me Yves POSTOLLEC, notaire à

A VENDRE

Par Adjudication Volontaire LE DIMANCHE 4 JUIN 1905, à deux heures

Une petite propriété, située au village du Guern, commune de Cléden-Poher (Fi-nistère,) d'un revenu annuel de 125 fr. Mise à prix. 1800 fr.

S'adresser pour tous renseignements, à M° POSTOLLEC notaire.

AVENDRE

Par adjudication Volontaire Le Dimanche 4 Juin, à une heure de

l'après-midi Une Métairle, située au village de la Haie-Provost ou Haie-Breut, commune de Cléden-Poher (Finistère,) louée à la veuve Jézéquel, suivant bail authentique, moyen-

nant 300 fr. l'an. Mise à pria. 5,000 fr. S'adrosser pour tous renseignements à M° POSTOLLEG notaire, et pour la visite des biens, à Yves Kerfers, gendre de la fer-

Etude de M. GUIVARC'H, notaire à Carhaix.

A LOUER

Pour le 1er Mars 1906

Une Maison à Carhaix, rue des Augustins, actuellement occupée par M. Joseph Le Bars.

A LOUER

POUR LE 29 SEPTEMBRE 1905 Une Maison, avec crèche et cour. située route de Motress, face la Fon-taine Lapic, ville de Carhaix, occupée par les époux Léon.

A VENDRE A L'AMIABLE

L'Hôtel de la gare appelé « Annexe du buffet de la gare » et la prairie en dépendant.

A VENDRE

Par adjudication publique et volontaire Le Dimanche 21 Mai 1905, à midi

Un champ et un pré situés aux dépendances du village de Ladienn, en la commune de Trébrivan.

A VENDRE

par adjudication publique et volontaire Le Dimanche 28 Mai 1905, à midi

Une Malson sous chaume, une crèche, deux courtils et un champ, le tout situé au village de Kernot, en la commune de Kergloff.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GUIVARCH.

Carhaix, imp. Le Goaziou-Jaffrennou.

Le Gérant : ETIENNE JACQ.

Ejude de Me LANCIEN, notaire à Carhaix.

Par Adjudication Volontaire Le Dimanche 21 Mai 1905, à une heure

de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. LANCIEN, notaire à Carbaix, il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques en un seul lot.

D'un Corps de Ferme, situé au village de Kervern et dépendances, en la commune de Tréogan (Côles-du-Nord). Exploité par les époux Jean-Marie Le Moël, moyennant le prix annuel de 420 fr., outre l'acquit des contributions sans diminution, en vertu de bail du 18 Juillet 1903 LANCIEN, notaire.

Et comprenant sous : Bâtiments, cours, courtils, ver-

chargé de la vente.

Torres à lande, environ . . . Prairies, environ . . Total approximatif des conten. 11h.75a.

Mise à priw . . . 9,000 fr. On pourra traiter de gré à gré. S'adresser pour visiter les biens aux fer-

facilement en arrière qu'en avant, navette s'enfilant seule. miers et pour traiter à °M-LANCIEN, Ventes et réparations à des prix défiant toute concurrence

la Maison) etc., etc.

Costumes Bretons POUR HOMMES

COSTUME DE SCAËR Noir et velours, ou noir et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume. S'adresser à M. EVENOU, drapier à

COSTUME DE QUIMPER

Bleu et velours, ou bleu, velours et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume.

S'adresser à M. Michel LAZ, taitleur au bourg de Coray.

Pour Bragou-Braz et Guêtres, s'adresser à la Maison MORIN, de Quimper. Ces costumes sont ceux adoptés de préférence par les Bardes.





Propriétaire MAREUIL-SUR-AY (Champagne)

Le Champagne "La Mouette" se recommande par sa finesse et sa

Se trouve chez MM. les Négociants

Belles Chambres | PLASAMANT ARCHANT. 41 JUST A LOUER DE SUITE

Ar Société Générale, a reseo plasa-Rue du Fil à CARHAIX manchou evit kont ar Banque du Nord. euz ar Russi, pehini a zistaol en eneb-PRIX MODÉRÉS loden boniou var hano var echeanz, S'adresser à M. SOLU Fils. mad da veza rembourset da c'houde

tri, pecar, ha pemb bloas. Ar boniou-ze a ve roet ganto pape-CYCLES, MOTOCYCLES et AUTOMOBILES rennou c'houec'h miziek d'an donger, pere a zistaol eun interest a 4 0/0 just. MACHINES A COUDRE Gallout a reont beza gwerzet hep frêjou Pose de Sonneries Electriques

euz a zorn da zorn. Ar Société Générate he deuz eur servich kenteliou finanser, lakeat ganthi evit netra ouz servich he c'hliantelez,

Prestou var Ditrou Evil holl gelennadurezou abendall en em erbedi ouz ar

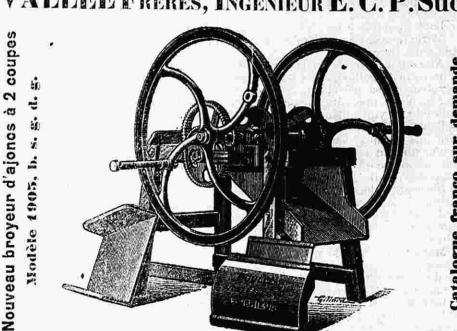
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du Commerce , et de l'Industrie en France

Capital: 200 MILLIONS Siège social à PARIS, 51 et 56, rue

de Provence Correspondant pour la région de Carhaix: M. CHARBONNIER.

Fonderie et Ateliers BOULLE Boulevard National, SAINT-BRIEUC

VALLÉE Frères, Ingénieur E. C. P. Suc"



Maison Fondée en 1837

Comptoir Agricole de Bretagne Ch. MARÉCHAL O. M. A.

Ingénieur Agronome, Professeur départemental d'Agriculture Ex-Directeur de l'Ecole de Laiterie des

en tous genres

PIERRE ALLAIN

Rue de la Mairie, CARHAIX

Dépositaire des marques Terrot, Ro-

chet, Saving, Barnagaud, la Carhai-sienne, Allain, l'Inusable (spécialité de

Seul dépositaire pour les cantons en-vironnants de la bicyclette Hurtu et de

la machine à coudre Helvetia, faisant

2.000 points à la minute, cousant aussi



Charrue Rud-Sack Universelle au travail Spécialités: Moteurs et Batteuses: Machines à vapeur Weyher et Richemond. Moteurs à gaz, essence, pétrole, alcool Japy. Loco-batteuses à pétrole en bout et en travers. Batteuses des meilleures marques ; manèges circulaires et à plan in-

Instruments de Récolte : Lieuses, Moissonneuses, Faucheuses Decing, Fancuses Deering, Osborne, Pazenat, Wery - Râteaux Osborne, Puzenat.

INSTRUMENTS DE LABOURS : Charrue Rud-Sack, Brabant double Melotte — Cultivateur Griffon, Herses articulées, Extirpateurs, Herses Canadiennes Puzenat -- Semoirs Rud-Sack, Jacquet-Robit-Rouleaux en tous genres, herses à chaî-

nons, herses roulantes et tous instruments pour l'Agriculteur. Vente a l'essai: - Toutes machines garanties sur facture contre tout vice de construction et de bon fonctionnement.

Catalogues, franco sur demande. Eviter les contrefaçons, exiger les véritables marques sur chaque instrument. Représentants du Comptoir à Carhaix : GUILLOU et FILS, sur le Château

TRICOTEUSE " LA VICTORIEUSE " A beaucoup de personnes qui ne

savent que faire pour gagner de l'argent, pour s'occuper agréablement, et pour venir en aide à leur famille, ou pour se créer une situation lucrative, et bien, la Machine à Tricoter est appelée à combler toutes les lacunes. Avec elle, hommes et femmes peuvent travailler, faire vite et bien tous les travaux de bonneterie, et mieux que ceux faits à la main.

Gagne-Pain Assuré

8 à 10 francs par jour chez sol

AVEC LA NOUVELLE

Le Tricot est d'un usage général : On neut faire 5 à 6 gilets par jour ; 12 à 15 paires de bas; des jupons, lapis, couvertures, costumes d'enfants, pélerines, gants, mitaines, etc.

C'est la plus belle invention de notre Demandez le Catalogue à la Maison

JEAN TRÉGUIER, 7, rue des Ecoles, Quimperlé (Finistère). FACILITÉS DE PAYEMENT

Albert HEURTAU

11, Rue de Brest, MORLAIX (près la Poste)

Entreprise Générale des Travaux de Plomberie et Couvertures



Garde-Robe avec réservoir de châsse, Eviers por-celaine et céramique, Chauffe-bains au bois, au pétrole, à l'alcool, au charbon, 20 minutes au plus, suffisent pour obtenir la préparation d'un bain au degré de chaleur voulue. Robinetterie et plomberie pour eau, gaz, vapeur.

Aménagements et installations intérieures de

ous appareils modernes concernant l'hygiène :

Salles de Bains complètes, Lavabos, Postes d'eau,

Chaudronnerie, Pompes et Elévateurs d'eau

Fourneaux de cuisine avec toutes applications. — Service eau chaude et eau froide.

Sonneries Electriques, Tableaux Indicateurs, Téléphones - Sonneries à air. - Eclairage électriques à domicile : petites et grandes installations.

Mariages - Location.

Appareil à Acétylène — L'HÉLIOGÈNE. Sécurité absolue, simplicité. HEURTAULT, Constructeur Lustres Bronzes et Cristaux pour Fêtes et

MORLAIX

J. QUERE

CHRURGIEN-DENTISTE De la Facullé de Médecine de Paris De 9 heures à 5 heures tous les jours

15, Place Thiers, MORLAIX

ALL - An Antrou Quéré a warant parea d'eoc'h ar boan dent, n'euz ket a forz pegeit zo a zouffrac'h deuz outan.

MEUBLES BRETONS & MENUISERIE D'ART

J.-J. LE RESTE

SCAER

Reproduction de Sculptures en tous genres

PANNEAUX D'APRÈS GRAVURES

ENTREPRISE DE BATIMENTS et de Menuiserie

Louis BANIEL

ENTREPRENEUR Rue du Pavé, CARHAIX Prizou izel. - Labour vad

Grand Hotel de la Tour d'Auvergne CARHAIX J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du Touring-Club Anglais etdu Touring-Club de France. Table d'Hôte à toute heure Garage pour vélos; Fosses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage.

Brezonek a gomzer

ENGLISH SPOKEN wery confortable Hotel for travellers Moderate fares

Grand Choix d'Armes COUTELLERIE

Nouvelles MACHINES à COUDRE **AMÉRICAINES**

DÉPOSITAIRE DES MARQUES HOWE GRITZNER

GARANTIE SÉRIEUSE

Vente à terme - Réparations

MARIE AINE

PLACE EMILE-SOUVESTRE

1, RUE PONT-NOTRE-DAME,

MORLAIX (Finistère)

Evit Kaout HADEREZOU MAD

Forge et Gharronnage

Had betarabez, rutabaga, irvin, karotez, melelion, ray-grass;

ET VAR-EON DA DI J. BOSSON

Korn Plas-ar-Bouteier en KERAEZ

Ar gwella marc'had, ar c'henla kalile.

DEMANDEZ PARTOUT Le Quinquina St-Denis

Le meilleur des apérilifs loniques à base de vins vieux de Grenache Plusieurs médailles d'or et d'argent

AUFFRE DENIS FABRICANT

Vins, Spiritueux et Cidres en Gros à PLEYBEN (FINISTÈRE) Représentant à Carhaix :

Lucien DÉVÉDEC

ERWAN HERNOT Kizeller Kalvariou

KROAZIOU HA MEIN-BEZ War ar Men-Benerez

SEIZ GWECH WARNUGENT;

Kalvar Lanndreger ha Kalvar ar Vretoned en Lourd a zo deut er-meas deus Ti HERNOT.

Demandez "UN KINA St-YVES

Un bon conseil! Prendre avant les repas un verre de "Kina St-Yves". M. Ch. BARRILLON, négociant à Cette est le seul propriétaire de la marque "Kina St-Yves".

Seul dépositaire pour la Région Louis COIC

Ha war ar Marbr; • Bet Medalennet

LANNETUON

Blen se méfier des contrefacteurs

Marchand de Vins à CARHAIX

Menbles Bretons **KERAUTRET** Jean 3, Rue Gambetta, 3

MORLAIX (FINISTÈRE)

Menuiserie - Ebénisterie " LES MUTUELLES DU MANS

Assuransou ench d'an Tan Gwall : KEF SINDIKAJOU Labourerien-Donar Franz ENEB DA WALL ZARVOUDOU AL LABOUR-DOUAR

EVID AN AKSIDANCHOU Assurans war ar Vuez

· MUTUELLES FRANCAISES

H. DEBROISE C'habusined PLOUIAN E-tal Montroulez

Goulenn a rer Ajanted gouest

dre ar c'hontre.

| SCULPTURE EN TOUS STYLES | Pianos -- Musique -- Instruments

A. DAVID 16, rue du Parc et 1, rue St-François QUIMPER

Succursale à Moriaix, IO, Place Thiers Grand choix de pianos, instruments et musique pour tous les instruments,

accord, réparations, échanges, location,

aux meilleures conditions. Demandez dans tous les Cafés LE QUINQUINA

Apéritif tonique et réconfortant de 1" ordre ayant obtenu Médaille d'Argent, à Brest 1901 Médaille d'Or, Paris 1902 GRAND PRIX, LONDRES 1902 Membre du Jury, hors concours,

PARIS & VIENNE 1904 A. SOUVESTRE, négociant, MORLAIX

AU PHARE -- MORLAIX MAISON DE CONFIANCE Vendant à prix fixe et le meilleur VENDUES AU PRIX DE FABRIQUE

tés de la Saison. IMMENSES ASSORTIMENTS

Costumes Communion 9 à 14 ans depuis 9 fr. 95. Chemiserie, Chaussures, Chapellerie

Confections pour Dames et Enfants, Bonneterie, Corsets, Parapluies et Ombrelles.

tes de la Saison.



HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÉVREKIE ARTICLES DE FUMEURS Spécialités de Montres de Besançon

HARD 12, Rue Gambetta, MORLAIX

Pipes en Bruyère à la Marque

(BRUK BREIZ) Montres en Argent pour Hommes et pour Femmes depuis 15 fr.

MONTRES EN NICKEL DEPUIS 5 fr. 50

Réveils Matin et Articles pour Mariage PENDULES DE CHEMINÉES ET TABLEAUX EN TOUS GENRES



MESTR

LOUZOU EVIT AN DOKEN

An HOLL LOUZEIER da GREVAAT

Po scurt mam a diegez n'ho deuz ket bet onkrez en eur weled he bugel drouglivet ha zompl? Po scurt mam n'ho deuz ket krenet en eur weled kreiennoù var gouzouk he bugel? Po scurt greg, en eur bokat d'ho mabik, na lavar ket: Gant ma savin anezan ervad, ha gant ma ne vezo na tort na kam! Kalonoù an holl mammoù o deuz krenet en eur zonjal er poanioù niverus ha spontus a c'hed o bugale.

A-vrema, bezet dizaoun ar mammoù-ze! Eur remed dispar a zo bet kavet evid kas kuit e nec'homant.

kult o nec'hamant. Red eo kaout Gwad pur ha divlam evid beza tac'h. An Ulminueine a ra Gwad. Arabad eo kaout gwad fall pe gwad troet : an Ulminucine a renevez ar Gwad. An Ulminucine Moreut a bare diouz ar boan-benn, spount ar gerent ; parea a ra droug-ar-roue, ar c'hreiennou, ar polotennou, ar zempladurez, ar paz, ar c'hlenved-langiz : ar merc'hed iaouank dinerzet pere n'int kel gragez c'hoaz da c'huezek vloaz, a vezo hastet ar mare evite e berr amzer.

Kalz a louzeler a zo bet great brud d'ezo evel « depuratif tonique » mez Ulminucine an apotiker Moreul eo ar gwella; bet en deuz ar priziou kenta er Skoliou Medisinerez hag Apotikerez, ha bet en deuz zoken eur rekompanz digant an Académie de Médecine. E kemend apolikerez vad a zo en Breiz, e kaver an Ulminucine da brena. Ar gwella marc'had eo, touez an holl remejou! Al litrad : 2 skoed ; an hanter-litrad : 14 real ; ar vuredad : 9 real.

Evid kaout kalz assamblez skriva da : Th. MOREUL, Apottker e Lannderne (Finistère).

Gwelit mad hag hen zo merket MOREUL var ar boutaillou.



Costumes pour Enfants de 3 à 12 ans depuis 2 fr. 95.

GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE MORLAIX Grande Mise en vente des Nouveau-

Chemiserie, Lingerie, Ganterie,

Magasins d'Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Pour légalisation des signatures ci-contre

En Mairie de Carhaix, le

190